

Le Conseil d'Administration de l'Université réuni en formation plénière le 13 mars 2026

DÉLIBÉRATION – CA-2026-VIE DE L'ÉTABLISSEMENT-06

RENDUE EXÉCUTOIRE LE :

30 MARS 2026

Date de transmission :

30 MARS 2026

Date de réception rectorat :

30 MARS 2026

UNIVERSITE PARIS-EST CRETEIL VAL DE MARNE - UPEC
Direction des Affaires Juridiques et Générales
61, Avenue du Général de Gaulle
94010 CRETEIL Cedex
Tél. : 01.45.17.10.31

APPROUVANT LE PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 19 DÉCEMBRE 2025

- VU** le code de l'éducation ;
- VU** les statuts de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC) approuvés par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 14 novembre 1985, dans leur version issue des modifications approuvées en Conseil d'administration du 24 novembre 2023 ;
- VU** la délibération CA-2025-ÉLECTION-UPEC-65 en date du 3 octobre 2025 par laquelle le Conseil d'administration a élu Madame Karine Bergès à la présidence de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC) ;

Le Conseil d'administration de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC), après en avoir délibéré :

ARTICLE 1 :

Approuve le procès-verbal du conseil d'administration du 19 décembre 2025.

ARTICLE 2 :

La présente délibération sera transmise au Recteur Chancelier des Universités. Elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC).

La directrice générale des services est en charge d'exécuter la présente délibération.

Fait à Créteil, le 13 mars 2026

Le Vice-Président du Conseil d'Administration



Amilcar BERNARDINO

La Présidente de l'Université



Karine BERGÈS

Le Conseil d'Administration de l'Université réuni en formation plénière le 13 mars 2026

Nombre de membres constituant le conseil : 32	DÉCOMPTE DES VOIX
Nombre de membres en exercice : 32	Votants : 25
Quorum : 17	Votes exprimés : 25
Membres présents : 18	Pour : 25
Membres représentés : 7	Contre : 0
Total des membres présents et représentés : 25	Abstention : 0

Pièce-jointe : compte-rendu du conseil d'administration du 19 décembre 2025.

Modalités de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur d'académie.



UNIVERSITÉ PARIS-EST CRÉTEIL VAL-DE-MARNE (UPEC)

PROCÈS-VERBAL

CONSEIL D'ADMINISTRATION PLÉNIER

DU

VENDREDI 19 DÉCEMBRE 2025

Parmi les membres du Conseil d'administration, étaient présents :

Mme BERGÈS Karine, Présidente de l'Université

Collège A dit « des professeurs des universités »

Mme GARRIGUE-ANTAR Laure

M. GILBERT Simon (partie à 11h54)

Mme LANGLOIS Valérie

M. MOHAMMED Samer

Mme VILLANUEVA Maria-Graciela

Collège B dit « des autres enseignants »

M. BARBOT Benoît

Mme CHEVALIER Vèrène

Mme GUILLIN Amélie

M. LEVREL Lucas

Mme RENAUT Sophie

Collège dit « des personnels BIATSS »

M. LACHENY Claude

M. VALLÉE Benoît

Collège dit « des usagers »

Mme GAUCHER Andréa

Mme GROISARD Romane

Mme LAHMAR CHERIF Ymene

Collège dit « des personnalités extérieures »

Mme SIMON-DECK Sylvie

M. DARRIBÈRE Jérôme

Mme LENOBLE Valéry

Parmi les membres du Conseil, étaient présents par procuration :

Collège A dit « des professeurs des universités »

M. GRIMA François (procuration donnée à Mme GARRIGUE ANTAR)

Collège B dit « des autres enseignants »

Mme GOFFIN Angélique (procuration donnée à Mme GUILLIN)

M. THAUVRON Arnaud (procuration donnée à Mme LANGLOIS)

Collège dit « des personnels BIATSS »

M. PATTTER Rajish (procuration donnée à M. LACHENY)

Collège dit « des usagers »

M. TAGRI Adil (procuration donnée à Mme GAUCHER)

M. HUE Matthias (procuration donnée à Mme GAUCHER)

Mme DE BRITO Alice (procuration donnée à Mme GROISARD)

Collège dit « des personnalités extérieures »

Mme BEAULNES-SERENI Nathalie (procuration à Mme BERGES)

M. PLANCHON Thomas (procuration donnée à Mme BERGES)

Parmi les membres de droit et les invités, étaient présents ou représentés :

M. ALDHUY Julien, VP patrimoine, campus et développement durable

M. BASSAGLIA Yann, directeur de l'UFR ST

M. BERNARDINO Amilcar, VP conseil d'administration

Mme DA COSTA Hélène, directrice de la DAF

M. FRÉTIGNÉ Cédric, directeur de l'UFR SESS-STAPS

Mme GARAPON Marie, directrice générale des services

Mme GOURNAY Lucie, directrice de l'UFR LLSH

Mme HMAMOU Fadoua, directrice de la DAJG

Mme NYMABEK MEBENGA Francine, VP égalité, inclusion et discrimination

Mme RUBENS Lolita, VP responsabilité sociétale

M. SCHWELL Martin, VP Europe

Mme Véranne NJIKE, représentante du rectorat de l'académie de Créteil

M. VIDEAU Yann, directeur de l'UFR SEG

SOMMAIRE

1. VIE DE L'ÉTABLISSEMENT	6
1.1. Point d'information de Mme la Présidente de l'Université	6
1.2. Approbation des procès-verbaux des séances des 12 septembre et 17 octobre 2025	11
POINTS SOUMIS À DISCUSSION	12
1. QUESTIONS FINANCIÈRES ET COMPTABLES	12
1.1. Approbation du budget initial 2026	12
1.2. Approbation du Projet annuel de performance d'établissement (PAPET) 2026	20
2. VIE DE L'ÉTABLISSEMENT	25
2.1. Présentation du bilan du schéma directeur développement durable et responsabilité sociétale	25
2.2. Approbation de la charte de la biodiversité	28
3. RESSOURCES HUMAINES.....	28
3.1. Approbation des ajustements de la campagne d'emplois BIATSS 2026	28
3.2. Approbation du correctif de la charte des contractuels enseignants/enseignants-chercheurs.....	29
3.3. Approbation des sections CNU proposées au repyramidage PR 2026	30
3.4. Dispositif d'astreintes : Approbation de l'abrogation de la délibération du 17 octobre 2025	7
4. FORMATION ET RECHERCHE.....	34
4.1. Présentation des bilans de la CVEC : bilan 2024, bilan intermédiaire 2025 et approbation des propositions de répartition budgétaire par orientation pour 2026	34
5. PATRIMOINE.....	37
5.1. Présentation des orientations du schéma pluriannuel de stratégie immobilière	37
POINTS NON SOUMIS À DISCUSSION.....	41
1. QUESTIONS FINANCIÈRES ET COMPTABLES.....	41
1.1. Approbation du tarif des charges de concessions de logement 2026	41
2. RESSOURCES HUMAINES.....	41

2.1. Approbation des critères d'évaluation du congé pour projet pédagogique (CPP) 2026	41
3. FORMATION ET RECHERCHE.....	42
3.1. Approbation des données obligatoires des masters 1 ^{ère} année de "monmaster.gouv.fr" – campagne 2026 : capacités d'accueil, modalités de recrutement, critères d'examen des candidatures (CGEC), attendus et mode de composition des commissions de recrutement.....	42
3.2. Approbation de la Campagne nationale Parcoursup 2026.....	42
3.3. Approbation de la campagne des certificats universitaires, diplômes universitaires et des diplômes interuniversitaires (1 ^{ère} vague)	42
3.4. Approbation de la régularisation de la campagne des diplômes universitaires (DU)	42
3.5. Approbation des modalités et conditions d'attribution de la Prime d'Encadrement Doctoral et de Recherche et du choix de l'instance – Approbation des Taux de la PEDR	42
3.6. Approbation des unités de recherche renouvelées.....	42
3.7. Approbation de l'attribution de prix « Journée des sciences de la vie de Créteil »	42
3.8. Approbation de l'attribution des prix de thèse du collège doctoral Paris–Est Partenaires.....	42
4. CONTRATS ET CONVENTIONS.....	43
4.1. Information sur les contrats et conventions approuvés par le Président au nom de l'université	43
QUESTIONS DIVERSES.....	43

La séance débute à 9h40 sous la présidence de Karine Bergès

1. VIE DE L'ÉTABLISSEMENT

Mme la Présidente. – Bonjour à tous et toutes pour ce dernier CA de l'année 2025, chargé, qui demande quelques ajustements et un peu de discipline. Il s'agit de respecter des présentations limitées afin de ne pas terminer à 16 heures.

Après le point d'information, tel que je l'ai préparé, il a été proposé à la délégation de s'exprimer. À l'issue de cette intervention, je vous propose d'aborder ensuite directement le point concernant l'abrogation de la délibération, afin de ne pas retarder ce vote, lié aux demandes des OS. Puis, le cours du CA reprendra.

1.1. Point d'information de la Présidente de l'Université

Mme la Présidente. – Je vous annonce donc la cérémonie des vœux de l'UPEC, qui se tiendra comme chaque année au Palais des Sports de Créteil, mis à disposition gracieusement par la Ville, que nous remercions, pour la décoration et le lieu. Les vœux se dérouleront le 23 janvier, à partir de 18 heures, vous êtes toutes et tous invité-e-s. Vous avez dû déjà recevoir les invitations. Je me réjouirai de vous accueillir.

Le deuxième point concerne l'obtention du PEA Gabon. Carole a suivi le sujet avec Laurent Thevenet, VP Relations Internationales et peut en dire quelques mots.

Mme Hénique. – Le PEA est dans le cadre de partenariats académiques Afrique-France. Nous avons déposé un projet entre le Gabon et la France, entre l'université de Masuku à Libreville et VetAgro Sup à Lyon, pour la création d'un parcours LMD sur le terme d'une (*mot incompris*), avec le déploiement de la licence sciences pour la santé et un master (*mot incompris*) et des contrats doctoraux entre la France et le Gabon. Nous avons été sélectionnés. Nous sommes très contents pour l'université et ce partenariat important pour la France.

Mme la Présidente. – Merci Carole. Le troisième point concerne la dissolution de la COMUE. Nous avons appris que le décret a été signé par le ministre de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'espace, puis son passage à Bercy. Il devrait a priori être voté avant le 31 décembre. Nous avons été reçus cette semaine à la DGSIP par Olivier Ginez, qui a confirmé la signature du ministère et celle prévue de Bercy.

Nous avons insisté sur l'importance d'avoir la signature du décret, actant la dissolution, pour avancer et mettre en œuvre officiellement la convention de coordination territoriale Paris-Est partenaires. Cependant, nous n'avons pas attendu

la signature pour avancer sur ce dossier, le travail est engagé. Une réunion est ainsi prévue le 8 janvier avec les membres de la CCT. Nous espérons la signature avant cette réunion.

Concernant l'îlot Jacquart, le comité de la banque des territoires, qui s'est réuni le 5 novembre, a accordé un prêt de 23 millions d'euros. L'étape suivante était l'accord des tutelles, notamment du rectorat et de la DRFIP. Durant la visite de cette semaine, la DGEIP a montré son soutien pour appuyer financièrement sur ce dossier. Nous attendons des précisions par écrit pour avancer concrètement.

Je propose de faire entrer la délégation, et je donnerai ensuite mon positionnement.

POINTS SOUMIS À DISCUSSION

3. RESSOURCES HUMAINES

3.4. Dispositif d'astreintes : Approbation de l'abrogation de la délibération du 17 octobre 2025

Intervention de la délégation :

Mme Flores. – Bonjour, nous avons constitué une délégation, avec un certain nombre d'agents, trois représentants syndicaux et des collègues solidaires des agents. Nous nous sommes fortement mobilisés pour demander l'annulation de la décision prise au conseil d'administration concernant le nouveau régime d'astreinte, pour plusieurs raisons. D'abord, nous demandons l'annulation pour les conséquences humaines de cette décision sur 21 de nos collègues et leurs familles. Cette décision les contraint à quitter leur logement, en leur imposant des loyers extrêmement élevés, évalués par France domaine d'une façon contestable, que nous contestons. Il y a de fortes conséquences sur leurs conditions de travail et de vie. Il leur a été annoncé fin octobre une mise en œuvre début janvier. Cette méthode particulièrement violente envers les agents les a mis en difficulté et en souffrance. Sur le fond, nous nous opposons à cette décision, qui est particulièrement méprisante pour le travail réalisé par ces agents, au quotidien, sur nos sites. Différents sites sont concernés, Vitry, Livry, Bonneuil, Torcy, Fontainebleau, etc. Ces agents assurent des missions essentielles au fonctionnement de l'université et de ses sites, le gardiennage, la surveillance, la sécurité, la sûreté, la plomberie, les travaux techniques. Leur travail essentiel est la raison pour laquelle nous considérons qu'il n'est pas possible de le traiter de cette façon, en les contraignant à quitter leur logement. Par ailleurs, nous contestons la mise en œuvre. Le courrier ministériel a été appliqué uniquement par l'UPEC, située en région parisienne, où les loyers sont extrêmement élevés. Il y a une implication dans la façon dont cette décision est mise en œuvre. Surtout, ce courrier ministériel

ne demandait pas ce qui a été mis en place. Nous nous sommes donc mobilisés pour cette raison.

M. D'Almeida. – Je voudrais compléter, en précisant que notre objectif n'est pas d'aller à l'encontre de la loi. Nous nous soumettons à la loi, mais nous voudrions simplement faire remarquer qu'en vertu du principe d'autonomie des universités, l'université peut prendre des décisions qui arrangent ses agents. Nous le constatons dans le cas des droits différenciés, qui ne sont pas forcément appliqués dans toutes les universités. Les agents donnent le meilleur d'eux-mêmes quand ils sont dans de bonnes conditions. Ils sont impliqués et engagés. Ce dispositif a porté atteinte au moral de nombreux agents et collègues. Certains ont perdu du poids, d'autres ne dormaient plus. Heureusement, ce moratoire a mis un peu de baume au cœur. L'université peut très bien trouver des solutions conciliantes. Nous ne sommes pas contre la loi, et prêts à payer un loyer, mais il faudrait que ce loyer soit modéré. Nous payons déjà des charges, et sommes d'accord d'en payer, mais modérées. Pour une université qui se dit engagée, elle doit se montrer solidaire de ses agents.

Mme Flores. – Si ces agents n'assurent plus les fonctions, ces fonctions devront être assurées autrement. Nous avons bien compris qu'une partie du projet était d'externaliser certaines fonctions auprès d'entreprises privées, notamment le gardiennage et la surveillance. Nous demandons une budgétisation de cette externalisation, et les conséquences financières de la décision prise pour l'UPEC, qui est déjà en déficit. C'est un enjeu. Nous saluons la demande d'abrogation présentée à ce conseil d'administration, qui prend en compte la situation des agents. Nous restons mobilisés pour la suite.

Mme Faure Dunabeitia. – Pour un point de méthode, cette décision a été présentée au CSA, la majorité des OS s'y sont opposées. Nous avons tout de suite évalué les conséquences humaines. Le dossier n'était pas éclairé, et incomplet. Les membres du CA n'ont pas reçu également un dossier éclairé et complet. Cela pose question, à la veille d'élections, sur l'éclairage des élus sur les décisions qu'ils prennent. En effet, une décision a été prise, avec des conséquences, et il a fallu se mobiliser pour qu'elle ne soit pas appliquée. Il ne s'agit pas de voter parce que Mme la Présidente a demandé de voter pour.

Représentante de la CGT UPEC. – La CGT UPEC est aussi opposée à cette décision, pour toutes les raisons citées par Anaïs Flores. Nous savons qu'il a été annoncé lors d'un conseil de l'Inspé que le sujet reviendra sur la table. Nous resterons mobilisés. Il ne s'agit pas de reposer la même chose dans quelques mois.

Mme la Présidente. – Je pense qu'il est plus simple que la délégation reste là, pour que je livre ma version, afin d'éviter de possibles déformations dans les couloirs. Je voulais vous donner une réponse durant ce CA. J'ai été saisie de cette question après mon élection. Nous avons eu plusieurs échanges avec les organisations syndicales, les services, et les agents reçus par Mme Marie GARAPON et M. Taylan TUZLU. Cette délibération a été votée le 17 octobre au dernier CA, avec la nécessité d'une mise en conformité sur ce sujet.

Je persiste sur l'idée que cette mise en conformité est nécessaire, car les situations sont particulières pour les logements concernant les astreintes. J'ai passé des semaines à écouter et échanger avec les uns et les autres, et j'ai considéré que la mise en œuvre, pour des questions d'organisation et d'instruction des dossiers, ne semblait pas suffisante. Donc, j'ai décidé, vous avez reçu le courrier proposant un moratoire, signé de ma part, de proposer un vote pour l'abrogation de cette délibération du 17 octobre. J'ai entendu vos revendications, et je suis très peinée par ce sentiment de mépris de l'institution vis-à-vis de votre travail. Je tiens à vous réitérer que je n'ai aucun mépris vis-à-vis des agents. Au contraire, les agents, quel que soit le service, sont le cœur des missions de l'université.

Je propose aujourd'hui une mesure visant à l'apaisement et à la reprise d'un dialogue. En revanche, je ne vous rejoins pas sur certains points, notamment celui de la CGT.

Je pense qu'il faut instruire le dossier. J'ai proposé au CA du 19 décembre de mettre en place dès janvier un groupe de travail, qui permettra d'instruire ce dossier, qui comporte différentes dimensions. J'ai entendu la dimension humaine, RH, la dimension juridique, la dimension patrimoniale, voire la dimension pédagogique.

Nous avons accepté de permettre l'instruction pleine, multiéchelle, sur plusieurs sites, et d'apporter une réflexion avec les agents et organisations syndicales.

Je souhaite que ce groupe de travail soit constitué en janvier, et je propose la remise d'un rapport complet sur les différentes dimensions du projet, avant l'été. Ensuite, des propositions en découleront. Le temps est à la reprise du dialogue et de l'instruction. Je m'adresse aux élus présents et les invite, même si chacun est libre de son vote, à abroger la délibération du 17 octobre, prise dans ce CA, pour permettre une instruction pleine avec les parties prenantes, et une mise en conformité. N'oublions pas que les situations sont particulières. Depuis que j'exerce cette fonction, il m'est aussi demandé une équité dans la répartition des logements. Les situations sont très différentes d'un.e agent.e à un.e autre. Les situations humaines doivent être prises en compte dans l'instruction du dossier, je m'y engage.

Nous avons informé le rectorat de cette situation. Cette mise en conformité ne doit pas être brutale, mais elle doit être pensée de manière posée pour parvenir à un accord qui soit le plus partagé possible. Le rapport du groupe de travail sera ensuite soumis aux élus, qui prendront une décision.

Je vous propose de passer au vote, je vous remercie.

Mme Flores. – Concernant la constitution de ces groupes de travail, des demandes ont été formulées dans le dernier communiqué intersyndical. Nous espérons qu'elles seront entendues, notamment la présence dans les groupes de travail d'agents concernés et des syndicats qui les représentent.

Mme la Présidente. – C'est ce que j'avais déjà annoncé. Le temps de l'instruction se déroulera ensuite. Nous procédons au vote, et après les vacances, dès janvier, nous constituerons ces groupes et vous serez associés. Les élus souhaitent-ils passer au vote ou intervenir ?

M. VALLÉE. – Comment allez-vous gérer ce moratoire sur certains sites ?

MME GARAPON. – C'est la vie normale d'une institution, dans le cadre actuel. Nous regardons comment gérer les départs à la retraite, mais ils ne sont pas liés à cette mise en place.

M. VALLÉE. – Si vous avez 2 personnes qui font des astreintes et il y en a une qui part en retraite, il restera plus qu'une personne.

Mme GARAPON. – Je pense que cela montre un besoin d'évolution. En effet, une astreinte repose souvent sur deux personnes, comme c'est le cas sur un certain nombre de sites. Pour le moment, nous restons dans le cadre actuel et nous débrouillerons dans celui-ci.

M. LEVREL. – Je suis heureux de voir que la présidence était revenue à la raison sur ce dossier. Lors du CA du 17 octobre, nous avons formulé un certain nombre d'alertes, et avons demandé un moratoire. Ces alertes et ce moratoire n'ont pas été entendus, 26 membres du conseil d'administration ont voté pour la modification du dispositif, et nous avons seulement été 5 à voter contre. À la suite de la mobilisation des agents, dans les semaines qui ont suivi, la présidence a annoncé le moratoire, que nous avons demandé sans succès et qui n'a pas reçu de réponse formelle. Ce n'est pas un moratoire qui est proposé, mais l'abrogation du dispositif, même si j'avais demandé l'annulation.

Mme la Présidente. – En termes juridiques, j'ai appris que l'annulation n'était pas le terme conforme.

M. LEVREL. – Je répète que je suis heureux que la présidence ait retrouvé la raison et j'espère que les 26 membres du conseil d'administration qui avaient voté pour la suppression de ces logements de fonction reviendront à la raison et reconnaîtront leurs torts.

Mme la Présidente. – Je voudrais ajouter que j’ai été élue le 3 octobre, et le CA s’est réuni le 17 octobre. Je n’ai pas perdu la raison et nos collègues non plus, mais il faut prendre un peu de temps pour instruire un dossier, qui arrive avec des dizaines d’autres dossiers. J’ai toujours besoin d’un peu de réflexion et j’ai émis cette proposition au moment où j’ai estimé qu’il était plus cohérent de défendre les multiples adaptations et exonérations. Les élus mentionnés ont voté pour cette délibération, car nous prônions (et je le prône toujours) cette mise en conformité. Ce dossier est empreint de situations très différentes, qui peuvent générer des inégalités de traitement. Je pense que nous pouvons aujourd’hui avancer et proposer l’abrogation de la délibération du 17 octobre, et reprendre ces réflexions dès janvier, sous la forme de groupes de travail, de manière apaisée et constructive, afin de mener une instruction plus éclairée.

MME CHEVALIER. – Je voudrais rappeler que nous n’émettons pas des alertes pour rien. À plusieurs reprises, nous avons émis des alertes, pas seulement sur ce dossier. C’est dommage, car nous avons l’impression que nos alertes vous paraissent non-constructives, alors qu’elles sont émises pour éviter à l’université des erreurs. Il serait bénéfique que les administrateurs, au-delà de la présidence, essaient d’écouter nos alertes. Nous avons soulevé la question du calendrier, et celle des conditions humaines qui tombait sous le sens.

Mme la Présidente. – Je vous remercie et vous propose de passer au vote pour abroger la délibération du 17 octobre et les dispositifs d’astreinte.

Mme HMAMOU énonce les procurations.

Le conseil d’administration approuve à l’unanimité l’abrogation de la mise en œuvre du dispositif d’astreintes à l’UPEC à compter du 1^{er} janvier 2026.

1.2. Approbation des procès-verbaux des séances des 12 septembre et 17 octobre 2025

Mme CHEVALIER. – J’ai l’impression d’avoir généré des fichiers et que la plateforme a un problème technique. Il y a maintenant trois fichiers pour le PV du 17 octobre.

M. VALLÉE. – Pour le PV du 12 septembre, j’ai surligné, car j’avais un petit souci de correction.

Mme la Présidente. – Nous vérifierons. Nous pouvons déjà voter le PV du 12 septembre.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité le procès-verbal du 12 septembre 2025.

POINTS SOUMIS À DISCUSSION

1. QUESTIONS FINANCIÈRES ET COMPTABLES

1.1. Approbation du budget initial 2026

M. BERNARDINO. – Un mot sur le retour du président de la commission des moyens sur le déroulement de la commission des moyens. Il a fait un rapport, qu'il vous a mis dans le SharePoint hier soir. Je vous lis ses propos. Donc, la commission des moyens s'est tenue le mercredi 17 décembre, avec 4 points à l'ordre du jour : le budget initial, le PAPET et la régularisation des DU avec l'approbation de la campagne d'habilitation CU-DU vague 1. Lors de l'examen du budget initial 2026, les débats ont d'abord porté sur sa construction et la nature des échanges avec le rectorat, notamment la nécessité pour l'établissement de la mise en place d'un nouveau plan de retour à l'équilibre financier, au vu de sa situation financière. À cet égard, la commission a regretté le montant de la compensation de l'État de l'augmentation de 4 points du CAS Pensions et le coût de la complémentaire santé obligatoire. Certains membres ont exprimé leur étonnement quant au niveau élevé de la trésorerie, la décorrélation dans le budget initial du montant des droits d'inscription et de celui de la CVEC a également fait l'objet d'une discussion.

La commission s'est félicitée de l'augmentation de +0,8 million d'euros du fonds de roulement, et a souligné l'importance de poursuivre la trajectoire de retour à l'équilibre financier dans les années à venir pour rétablir le niveau de fonds de roulement supérieur au (*incompris*) de fonctionnement. À l'issue de ces échanges, le budget initial 2026 a été adopté à l'unanimité par les membres de la commission des moyens.

Concernant le PAPET 2026, les membres de la commission ont salué le travail accompli par les services, ainsi que l'intérêt et la qualité de la refonte menée, dans un outil davantage qualitatif. À cet égard, certains membres ont souligné la nécessité de conserver des données et éléments dans le temps, afin de garantir l'accès par le ministère aux modalités de calcul de certaines variables, en particulier la valeur ajoutée, et de permettre la réalisation d'analyses plus fines, jusqu'au niveau des composantes. La commission a ensuite adoptée le PAPET 2026 à l'unanimité et approuvée la régularisation et réhabilitation des campagnes CU-DU vague 1.

Pour présenter le budget initial, quelques éléments sont à rappeler. Le conseil d'administration a voté au mois de juillet, un budget rectificatif, avec un plan de retour à l'équilibre financier, car on n'avait pas le bon nombre de jours de fonds de roulement. Nous aurions dû présenter aujourd'hui un BI à + 1 million d'euros, nous présentons un BI à - 4 millions d'euros. Quelques explications, le CAS Pensions a été augmenté, et représente 3,2 millions d'euros d'augmentation sur la masse salariale, compensés par l'État à 40%. Il reste donc 2 millions à charge de l'établissement. Ensuite, la complémentaire santé pèse sur l'année 2025 à hauteur de 800 000 euros sur l'établissement, car elle ne démarre que le 1^{er} mai. Le choix, aujourd'hui, est de présenter ce budget avec un démarrage de la complémentaire santé, au 1^{er} mai, comme prévu, soit + 800 000 euros de masse salariale non compensés. L'autre sujet est la non-augmentation de la subvention de chargé de service public. Il a été demandé de la réduire, en partant de la notification intermédiaire reçue en juillet et la notification définitive reçue en décembre, la semaine dernière. La notification de juillet s'élevait à 231 millions d'euros et la notification de décembre est à 233 millions d'euros. Sur ces 231 millions d'euros, il avait été demandé d'enlever toutes les actions spécifiques, qui n'étaient pas considérées pérennes, représentant environ 5,7 millions pour l'établissement. Lors de l'échange avec le rectorat, l'UPEC a refusé d'enlever les actions spécifiques, car la plupart ne relèvent pas d'actions spécifiques, mais sont classées dans cette catégorie.

Notamment, il fallait compter 2 millions sur les 5,7 millions, juste pour le loyer de Pyramide. Parmi ces actions, il y a l'aide aux étudiants en difficulté, en santé mentale ou ceux en situation de handicap.

La seule ligne que l'UPEC a accepté de retirer est le COP, qui avait été ajouté, à hauteur de 1 million d'euros. Dans la mesure où les objectifs n'ont pas encore été validés, l'État est libre de ne pas affecter la dernière tranche du compte.

Les recettes ont été minimisées, par prudence. Les charges ont augmenté, avec le CAS Pensions et autres. Nous avons reçu l'avis du recteur sur ce BI présenté, qui a émis un avis réservé, car le nombre de jours de fonds de roulement est inférieur à 16 jours. Nous attendons le compte financier en mars, à partir duquel nous connaissons le nouveau fonds de roulement. Ce point de départ permettra de redéposer un plan de retour à l'équilibre, avec un budget rectificatif ensuite. Il n'y aura pas de grandes nouveautés sur les mesures annoncées. La question est de savoir si l'État disposera d'un budget, par un vote du gouvernement. Si le budget n'est pas voté en décembre, il y aura un trimestre de retard. Nous sommes dans des incertitudes.

Nous proposerons peut-être un budget rectificatif en avril, après le compte financier, soit le BR sera présenté en mai-juin, quand nous aurons plus de visibilité sur les dotations de l'État.

Mme DA COSTA. – Bonjour à tous et toutes. Cette présentation est prévue en quatre parties, la synthèse, les recettes, les dépenses et un récapitulatif (*Projection des documents à l'écran*).

– Synthèse : Les recettes ont été prévues à hauteur de 314 millions d'euros, soit moins 12 millions par rapport au BR 2025. Les dépenses sont prévues à hauteur de 324,9 millions d'euros, soit une baisse de 25,6 millions par rapport au BR 2025. La variation est assez importante et plus significative sur les dépenses, par rapport aux recettes. Les recettes budgétaires sont des prévisions d'encaissement des recettes.

Les dépenses sont des prévisions de décaissement. Nous pouvons constater une évolution pluriannuelle, et l'augmentation mécanique des dépenses, liées notamment à l'augmentation de la masse salariale. Les premières années sont les comptes financiers entre 2022 et 2024, l'année 2025 reste en prévision (sans avoir encore le compte financier). Les décalages sont liés également aux opérations pluriannuelles, pour lesquelles l'échéance d'encaissement est parfois différente des échéances de décaissement. Les évolutions de ressources entre 2022 et 2026 (subvention de service public versus ressources propres) montrent une variation de + 9% pour la subvention de charge de service public, et – 11% sur les recettes propres. Le poids de la subvention est de 74 % par rapport à l'ensemble des ressources. Le détail de la répartition montre que le premier poste est la formation professionnelle, la formation par l'apprentissage et la formation continue, soit 44% des recettes propres. Les autres subventions sur contrat comprennent surtout les projets de recherche et les projets transverses (Érasme).

Les subventions d'investissement financent les opérations de travaux.

Les autres recettes représentent des recettes issues du préciput ANR, la subvention reçue du ministère de la Santé, et autres.

La subvention de charge de service public baisse de 1,9 million par rapport au BR.

Les autres financements publics s'élèvent à 33 millions d'euros, dont moins 4 millions de recettes prévisionnelles par rapport au BR.

Les recettes propres inscrivent –6,2 millions d'euros par rapport au BR. La fiscalité affectée est la CVEC, et la variation est faible sur ce poste.

– Les recettes :

Les financements publics comptent les financements de l'État pour les opérations de travaux, des subventions pour d'autres projets, les opérations de recherche, les contrats d'enseignement, comme ceux financés par l'ANR.

La variation par nature de recettes montre que la formation par l'apprentissage varie peu par rapport au montant global du poste formation. En général, le BI est prudent, et, ces dernières années, il a été observé une révision à la hausse dans le BR. La

formation continue s'élève à 6,3 millions, soit une baisse de 2,5 millions par rapport au BR. Les prestations de recherche montrent une variation à la baisse de 1,6 million. Les droits d'inscription sont à la hausse, la variation a pu être observée dans la consolidation des prévisions remontées par les structures. Les subventions pour travaux inscrivant une baisse de - 10,6 millions par rapport aux prévisions du BR. L'essentiel des encaissements a été effectué avant 2026, nous sommes dans une phase de décaissements liés au calendrier de livraison des travaux.

La CVEC affiche une variation de 100 000 euros. La taxe d'apprentissage s'élève à ce stade prévisionnel à 1 million d'euros, soit une baisse de 200 000 euros par rapport au BR 2025.

- Les dépenses :

La répartition de chaque enveloppe montre que la masse salariale représente 79% des prévisions de crédit paiement, le fonctionnement représente 16%, et les investissements représentent 6%. Les dépenses prévues s'élèvent à 324,9 millions, et se répartissent entre la masse salariale, à hauteur de 255,8 millions d'euros (soit une hausse de +5 millions par rapport au BR 2025) ; le fonctionnement, à hauteur de 50,8 millions (soit une baisse de -13,5 millions par rapport au BR 2025) ; l'investissement, prévu à 18,4 millions (soit un écart de 18,4 millions). Les dépenses prévisionnelles baissent significativement, à hauteur de 32 millions d'euros au total, en cumulant le fonctionnement et l'investissement.

Les facteurs de variation du fonctionnement sont liés aux prévisions réajustées à la baisse sur des projets transverses, des projets de recherche, et des dépenses liées au patrimoine. Il faut noter également une baisse de prévisions sur les investissements, notamment sur les projets de la DSI et les projets patrimoniaux.

Les évolutions par destination montrent une baisse sur la destination pilotage et supports, et immobilier.

Le poste de la masse salariale prend en compte la protection sociale complémentaire, l'augmentation du CAS Pensions, et des éléments relatifs à la dissolution de la COMUE. Il faut ajouter l'impact du GBD, qui n'est plus financé par l'État depuis quelques années.

Les dépenses de personnel se composent de trois sous enveloppes. La première concerne le personnel permanent, financée par la subvention pour charges de service public. La deuxième concerne les contrats avec des financements externes et les ressources propres. La troisième enveloppe est portée par les heures complémentaires, les vacances administratives, et les œuvres sociales dans une moindre mesure. La variation est très faible, les heures complémentaires étant compensées par les vacances administratives.

Le ratio, entre les charges du personnel prévues et les produits encaissables (un critère de soutenabilité) se situe à 82%, et le seuil critique est à 83%.

Sur les projets d'investissement, pris en compte, à date, pour ce BI, il faut retenir que le cumul des opérations en cours s'élève à 154,2 millions d'euros, et que celui réalisé au 17 novembre est à 78,6 millions. La prévision pour 2026 s'élève à 6,6 millions, donc le reste à réaliser pour les années à venir s'élève à 29,8 millions.

Pour revenir aux autorisations budgétaires, les recettes sont prévues à 314 millions d'euros, et les dépenses à 324,9 millions en décaissement, donc le solde budgétaire est à - 10,7 millions. Ce solde sera ajouté aux autres opérations qui impactent la trésorerie et ne sont pas qualifiées d'opérations budgétaires sur les comptes de l'établissement. Les opérations ne sont pas réalisées forcément dans le même temps, d'où le décalage, parfois à la faveur de comptes en trésorerie. En global, l'opération est équilibrée. Les opérations budgétaires et non budgétaires impactent la trésorerie, la variation est - 7 millions.

Le reste à payer, qui est le cumul des bons de commande, à date, et l'analyse du décalage avec les décaissements réalisés sur ces commandes, s'élève à 52,9 millions. La tranche prévue pour 2026 est à + 11,4 millions. Le reste à payer final est de 64,3 millions.

Sur le compte de résultat, les produits sont prévus à hauteur de 332 millions d'euros, et les charges à 336 millions d'euros. Le résultat est de -4 millions d'euros. En ajoutant les dotations d'amortissement et retirant les reprises d'amortissement, la capacité à autofinancer les opérations investissement à 4 millions d'euros. Les prévisions de recettes d'investissement sont ajoutées à cette capacité d'autofinancement. Le total de ressources s'élève à 19,2 millions, pour financer 18,4 millions de dépenses d'investissement, qui amène à un abondement sur le fonds de roulement de 800 000 euros. Ce fonds de roulement était initialement prévu à 4 millions d'euros. Avec les 800 000 euros d'abondement, il est de 4,8 millions d'euros, soit six jours de fonctionnement. Le deuxième critère d'analyse de soutenabilité financière de l'établissement est le fonds de roulement. Le troisième critère est la trésorerie, qui est à 60,6 millions. La trésorerie prévisionnelle est à 53,6 millions, donc 63 jours de fonctionnement.

J'ai fini ma présentation, je vous remercie pour votre écoute et je suis disponible pour d'éventuelles questions.

M. LEVREL. – La première question est pour le VP CA et la présidence, à propos de la lettre, la note de l'ordonnateur, dans laquelle il est écrit à la fin qu'un budget rectificatif aurait lieu en juillet. Est-ce une coquille ? Ou est-ce qu'il y aura deux BR ?

M. BERNARDINO. – Nous étions partis pour avoir le même calendrier que l'année dernière. Dans le pré-CA, qui était après la note que j'ai écrite à l'ordonnateur, il y a eu un rappel à l'ordre sur le fait que le BR doit être présenté dans les quatre mois. Cela nous amène à tenir un discours plus tempéré aujourd'hui. Nous avons eu néanmoins un échange avec le DGESIP, qui a dit qu'il ferait appel au rectorat pour faire preuve de bienveillance, quand les déficits n'étaient liés qu'à des choses imposées par l'État. Nous avons justifié que le passage à - 4 millions était lié aux mesures structurelles, qui nous ont été imposées par la lettre de cadrage de la DGSIP et les augmentations imposées par l'État. La réponse est qu'en l'absence de budget voté par l'État, il demandera au rectorat d'assouplir cette position des quatre mois légaux. Nous sommes dans l'incertitude pour la date du BR, nous étions plutôt partis sur juillet, comme le calendrier 2025, permettant d'avoir plus de recul si jamais le rectorat ne change pas d'avis et qu'il est obligatoire de le présenter avant. Il faut rappeler, comme nous l'avons voté, qu'il n'y a pas de plafond pour les recettes. Le budget rectificatif a vocation à ouvrir des enveloppes de dépenses, car nous ne sommes pas limités en recettes.

M. LEVREL. – Je rappelle mon propos lors du précédent CA, il faut sauter plus loin. Si le BR est en juillet, et non en septembre, sur le budget de l'année en question, nous restons dans le brouillard jusqu'au compte financier suivant, de juillet à mars. Dans les établissements, le premier BR est en mai-juin, et le deuxième BR en novembre, simultanément avec le BI de l'année d'après. J'ai quelques questions sur le diaporama. Sur la diapo 3, il y a un croisement entre les recettes et les dépenses, et donne l'impression que les dépenses dépassent les recettes depuis un certain temps. Les trois colonnes de gauche sont les comptes financiers, et les trois colonnes de droite sont deux budgets prévisionnels 2025 et 2026. L'historique des budgets montre que le compte financier est toujours plus favorable que les budgets prévisionnels. C'est normal d'une certaine façon, car le budget prévisionnel ouvre des droits à des dépenses. Donc, à la fin, le compte financier est favorable, mais cet écart est généralement très important. En 2023, le budget rectificatif prévoyait 15 millions de déficit, et 26 millions en positif. Donc, il y a des écarts parfois très importants. Si nous anticipons ce type d'écart pour 2026, nous aurons probablement des recettes supérieures aux dépenses. Il ne faut pas voir dans cette diapo la nécessité de se serrer encore plus la ceinture. Sur la diapo 9, la prévision au budget initial est toujours plus prudente, mais, d'habitude, une plus grande prudence est notée pour la formation par apprentissage. Or, il me semble que les recettes de l'apprentissage sont

relativement incertaines dans le contexte actuel. Je me demandais si cela était prudent d'être moins prudent.

M. BERNARDINO. – Non, les chiffres qui ont été remontés sont le compactage à date de contrats d'apprentissage. Nous devrions être globalement sur le même nombre de contrats d'apprentissage en 2026 qu'en 2025. Nous avons ouvert d'autres formations d'apprentissage, donc le volume total ne semblerait pas varier. Nous étions à 4 100 apprentis en 2025, et somme autour de 4 000 apprentis aujourd'hui. Les inscriptions de certains étudiants en alternance tardent, car parfois ils ne voient pas l'intérêt de s'inscrire, étant en cours et payés par l'employeur. Tout est régularisé, mais il faut leur rappeler qu'ils doivent s'inscrire pour obtenir leur diplôme. Nous constatons des variations d'une formation à l'autre, mais, globalement, l'établissement devrait avoir le même nombre d'apprentis. Nous avons aussi fiabilisé les prévisions, car elles ont été remontées par l'UPEC CFA, qui réalise un lissage des chiffres sur plusieurs années de trajectoire. Les composantes ne sont pas laissées à l'abandon avec leur propre chiffrage, et sont accompagnées par les services. Nous nous situons à - 400 000 euros par rapport au BR 2025, pour l'instant, nous n'avons pas d'alerte sur l'apprentissage. Nous avons plus d'alertes sur la formation continue, plus impactante. La plupart des régions coupent les financements, pour les demandeurs d'emploi et leurs formations continues, ce qui a un impact pour nous sur la formation continue. Nous avons plus d'inquiétude sur la formation continue, avec une baisse de 2,5 millions. Cela sera compliqué, nous n'arriverons pas à rattraper ces retards. La taxe d'apprentissage définitive de l'établissement est à 1,5 million cette année. Nous avons été plutôt prudents sur ces éléments de recettes, même si nous nous attendons à ce que ce soit plutôt positif.

M. LEVREL. – J'ai une remarque sur la diapo 13, où il semble qu'il y a une coquille de flèche. Le fonctionnement n'est pas en hausse, mais en baisse. Il ne faut pas y voir forcément des restrictions, car il peut y avoir une sous-exécution importante des budgets prévisionnels en dépense de fonctionnement. Je signale que l'enveloppe de fonctionnement indiquée est supérieure aux dépenses de fonctionnement constatées dans les comptes financiers de l'exercice antérieur.

M. BERNARDINO. – Pas sur celui de 2024. Nous étions autour de 55 000 euros.

M. LEVREL. – en 2024, nous avons 54 millions d'autorisation d'engagement en fonctionnement et 48,5 millions en crédits de paiement. Avec 63 et 50 respectivement ici, nous sommes bien au-dessus.

M. BERNARDINO. – Il n'y a pas de resserrage.

M. LEVREL. – Sur la diapo 24, sur le stock de reste à payer, je comprends qu'en investissement, des engagements ont été donnés, mais n'ont pas encore décaissés. Les investissements bénéficient de recettes prévisionnelles liées au fait qu'il y a des CTER, des projets financés par des tiers. En revanche, en fonctionnement, j'ai noté un reste à payer de 54,5 millions. Le reste à payer total indiqué de 64 millions est beaucoup en fonctionnement, et peu en investissement. Je crois qu'il y a du financement de fonctionnement dans les projets, type ANR, et pas seulement de l'investissement. Je suppose que des recettes sont attendues, au vu des projets obtenus à l'échelle de l'établissement, qui pourront couvrir une partie de ce reste à payer. J'aimerais une idée du montant global de ces recettes attendues, hors CTER. Avons-nous une idée de l'avenir ?

Mme DA COSTA. – Je n'ai pas les chiffres là, mais, en effet, le reste à payer est à nuancer par rapport au reste à encaisser, car nous avons les financements. Une partie apparaît dans les opérations pluriannuelles, liées à la recherche, à des opérations patrimoniales, et les contrats d'enseignement.

M. BERNARDINO. – Nous avons plutôt travaillé cette année sur la partie DPDD, le patrimoine, pour l'encaissement des recettes. Nous avons une trésorerie relativement importante, et une part significative d'avances sur les projets. Il faut un bilan financier pour basculer de la trésorerie vers le fonds de roulement. Nous avons réalisé un gros travail cette année sur la direction du patrimoine, relevant d'opérations très coûteuses, 14 ont été ciblées. Il fallait que tous les bilans soient remontés, les encaissements puissent être effectués. Nous espérons un impact sur le niveau du fonds de roulement dans le compte financier. En 2026, le travail réalisé sera sur la partie contrat de recherche, pour vérifier que les bilans financiers transmis à l'ANR ont bien donné lieu aux encaissements, et le retrait de la trésorerie vers le fonds de roulement.

M. LEVREL. – Une dernière remarque sur les diapos 18 à 20, qui présentent les projets pluriannuels. Précédemment, à la présentation du BR en juillet, j'avais réitéré des remarques sur des fluctuations de montant de recettes d'année en année. Des recettes déjà censées être encaissées disparaissaient les années d'après. Madame DA COSTA m'a fait une réponse très détaillée, pour laquelle je la remercie. Dans certaines lignes, il y a eu des croisements de cases et inversions de chiffres, qui donnaient l'impression d'un montant croissant, puis décroissant. Merci pour cette précision. En revanche, cette année, au niveau du tableau 9 et des recettes, sur les projets pluriannuels immobiliers, il apparaît des montants au titre des encaissements des années antérieures. Ce tableau compte 16 lignes, dans une dizaine, le montant indiqué comme encaissement réalisé est inférieur à celui indiqué dans le compte financier 2024. Parfois, ce montant est très important. Pour la construction du BRB, il

est indiqué 9,3 millions, alors qu'au compte financier, il était indiqué 13,8 millions au total. Pour la séance suivante, un point doit être dressé sur cette colonne, car un problème apparaît.

Mme DA COSTA. – Je note la question et prendrai le temps de vous répondre.

M. LEVREL. – Dans ce même tableau, je remarque qu'une ligne a disparue.

M. BERNARDINO. – De mémoire, les études sont en cours, nous avons lancé les travaux. Je ne sais pas s'il est caché dans la rénovation des locaux du bâtiment P, mais je confirme qu'il est bien actif, car la phase de désamiantage a été lancée pour réaliser les travaux.

Je vous propose d'avancer s'il n'y a pas d'autres questions, car l'ordre du jour est assez conséquent.

M. LEVREL. – J'avais signalé en juillet qu'il est écrit dans les statuts de l'université que le CA approuve les budgets des composantes. Cependant, nous n'avons pas les budgets de composantes, donc je voterai contre. J'invite tous les administrateurs qui sont soucieux de la règle à voter contre, car nous ne respectons pas les statuts de l'université.

M. BERNARDINO. – Je vous propose de passer au vote du budget initial 2026.

Le conseil d'administration approuve à la majorité le budget initial 2026 avec 6 contres et 2 abstentions.

1.2. Approbation du Projet annuel de performance d'établissement (PAPET) 2026

M. BRUN. – Bonjour, je vous présente le programme annuel de performance de l'établissement, qui est une annexe au BI. Je me concentrerai sur les évolutions. Le document a été complètement revu en 2024, car il était très quantitatif et comportait de nombreux défauts, car indexé sur des indicateurs de ministère, qui n'étaient souvent plus suivis. Nous avons voulu retravailler le document pour vous fournir des informations plus claires, et des données plus accessibles. Le document a été divisé en deux parties. Dans la partie environnement et performance, nous tentons de vous fournir les informations clés qui structurent l'établissement par rapport à son contexte national et international, et pour vous fournir des éléments comparatifs. L'approche est un peu plus qualitative par rapport aux années précédentes. Ensuite, l'approche est plus sur la performance, qui est séparée en deux parties, avec les

indicateurs conçus dans le cadre du COMP et des indicateurs de performance définis au niveau de l'établissement, pour plus coller aux engagements de ces données.

La structuration des parties est assez classique, formation, recherche, vie étudiante, pilotage. Je me concentre sur les évolutions, vous pouvez voir les différentes sous-parties qui sont présentées dans la partie formation. Ces sous-parties restent les mêmes par rapport à l'année précédente. En revanche, nous avons rajouté une sous-partie d'analyse de répartition par sexe des étudiants et par niveau de diplôme, intéressante à intégrer. Vous trouverez dans chaque sous-partie un focus qui change tous les ans, sur les thématiques particulières. Cette année, nous avons choisi la coconception des formations. Sur la partie recherche, pas de changement particulier. Le focus de cette année est sur la science engagée, sans indicateurs quantitatifs pour l'instant. Nous pourrions les intégrer quand ils seront disponibles. Sur la partie vie étudiante et internationalisation, il y a un changement aussi, comme l'an dernier, nous avons travaillé sur les boursiers de la CVEC et l'international. Nous n'avons pas d'approche partenariale dans le document, sur les partenariats de l'établissement. Nous avons décidé d'ajouter des éléments sur les partenariats socio-économiques de l'UPEC et les différents événements qui ont pu avoir lieu, comme l'assemblée des partenaires, pour pouvoir vous rendre compte de cette activité partenariale. Si nous parlons de positionnement international, celui-ci suppose des partenariats.

Sur la partie pilotage établissement, le focus est sur la formation des BIATSS, avec un changement d'indicateur. Nous avons retravaillé l'indicateur de la pérennisation des BIATSS, pour que ce soit plus clair avec la définition d'un seuil d'alerte, qui est le rapport entre agents CDIés sous plafond 1 et agents bénéficiaires d'un concours, avec comme seuil d'alerte que le nombre de pérennisations par concours soit toujours supérieur au nombre de CDIations sur le plafond 1.

La seconde partie est sur le suivi des politiques et des grands projets, et divisée en plusieurs sous-parties, pour vous rendre compte d'éléments un peu plus qualitatifs internes à l'établissement. Il y a une partie sur le suivi qualité. La formation de cette année est la mise en place d'une nouvelle offre de services avec des ateliers qualité. Le pôle qualité se rend dans des services, qui sont prêts à retravailler l'organisation, structurer les processus là où il y a besoin. Nous étions déjà allés à la faculté de santé l'an dernier, cette année, nous avons travaillé avec le SIOE, la faculté de droit sur la partie scolarité. Nous travaillons actuellement sur les emplois étudiants et la vidéoprotection.

Sur le suivi des audits, la grosse information est la réalisation d'un énorme audit sur la fonction d'accueil de l'établissement (accueil physique, téléphonique, internet), qui sera mobilisée pour améliorer le service rendu aux usagers (étudiants, personnels, publics).

Plusieurs audits sont prévus, sur l'autonomie de gestion des laboratoires, et l'archivage physique et numérique. Vous trouvez également une fiche par schéma

directeur qui permet de se rendre compte des actions menées dans le cadre des différents schémas directeurs de l'établissement. L'an dernier, vous aviez une fiche sur le schéma directeur « développement durable et responsabilité sociale », sur le handicap, et une fiche sur le nouveau schéma directeur sur la vie étudiante, pour connaître sa structuration. Chaque année, nous rendons compte des principales actions qui ont été menées. Enfin, il y a une partie sur les grands projets, avec les projets considérés comme structuraux pour l'établissement, et une partie sur le suivi des réponses aux appels d'offres, les financements en cours, sur lesquels l'établissement a candidaté et n'a pas reçu de réponse.

En mars dernier, le RAPET avait gardé la structuration des anciens PAPET, car le RAPET fonctionne toujours avec le PAPET précédent. Nous ne pouvons pas actualiser le RAPET l'an dernier, il le sera cette année. Nous vous proposons de changer la philosophie du document, et de reprendre les indicateurs de performance du PAPET. Nous obtiendrons une analyse plus poussée des écarts. Dans la version précédente, nous constatons les écarts, mais ils étaient peu explicités. Nous voulons une approche plus exhaustive sur les enjeux soulevés par ces indicateurs, la raison de leur choix, la manière dont ils sont construits, et leur signification. Nous intégrerons d'autres indicateurs de performance ou d'activité pour éclairer, comme l'analyse de la valeur ajoutée. En intégrant d'autres indicateurs, approches et analyses, nous pourrons vous donner une meilleure vision des cibles atteintes, ou non, plus rétrospective, ainsi que la trajectoire des indicateurs sélectionnés. Le but est d'expliquer clairement la raison de tel ou tel changement d'une année sur l'autre, qui manquait dans le précédent RAPET. Dans la partie stratégie, il s'agit de présenter en détail les missions d'audit réalisées, les différents plans d'action lancés, et l'impact de l'audit et de la qualité sur l'établissement.

Si vous avez des questions ?

MME CHEVALIER. - J'ai une première remarque sur la méthode. Je précise que le document a été déposé le 16, à 17 h19 mn. C'est compliqué d'avoir le temps de le lire avec une activité normale. Je ne l'ai lu que ce matin. Le document est bien plus agréable et informatif que les précédents. Il est dommage de le recevoir aussi tard et de ne pas en profiter. J'avais demandé un glossaire lors des précédentes présentations, pour pouvoir le lire, car le nombre d'abréviations est énorme. Il y a un glossaire, mais il n'est pas complet. Il faudrait ajouter les acronymes. Autre remarque sur la forme, certaines formulations à la fin du document, sont au futur concernant la fin de l'année 2025. Nous sommes le 19 décembre, il faudrait les mettre au présent. Sur le fond, je voudrais émettre plusieurs remarques, notamment page 5, à propos de la répartition des cycles d'études. Comparée à la répartition en Île-de-France ou la répartition nationale, nous pouvons être inquiets concernant le poids de masters, au niveau régional et national, et surtout le poids des doctorants. Je voudrais savoir

si cet indicateur était calculé avec les doctorats de médecine ? Car calculé sans les doctorats de médecine, il serait pire. Il faut préciser. En Île-de-France, 10% des étudiants sont en doctorat, et l'UPEC en a 1,4%. Il faut se pencher sur cette question.

À la page 10, concernant les grands projets, la fin des EUR n'est pas abordée. Or, ce n'est pas anodin dans la vie de l'établissement. À la page 11, il se trouve une présentation des revenus générés par les prestations de services. J'aimerais savoir comment sont calculées ces prestations de service, et comment étaient affectés les coûts et les bénéficiaires. Ces questions de méthode seraient à mettre en annexe (comme la proportion des étudiants en doctorat).

À la page 22, il est mentionné la part de contractuels qui augmente parmi les BIATSS. Je voulais le souligner, car cette tendance est forte, ancienne, et dénote l'évolution de l'établissement. Ensuite, j'aurais aimé avoir des éléments sur les moyens investis, les coûts (humains) pour les appels à projets.

À la page 21, concernant l'indicateur 3.3 sur l'aide aux mobilités, nous pouvons voir l'effondrement de l'aide de l'État et de la région Île-de-France. En 2022-23, elle était de 200 000 euros et passe à 22 000 euros, divisée par dix. L'aide à la mobilité du ministère passe de 352 000 euros à 158 000 euros. Avons-nous décidé de moins affecter aux mobilités, parmi les aides de la région ou de l'État, ou est-ce que ces aides étaient fléchées ?

M. BERNARDINO. – Pour la région Île-de-France, il s'agit d'une baisse décidée par la région, qui ne finance plus que les boursiers d'échelon 5, 6 et 7. Cette année, les aides à la mobilité ont été coupées. Les deux années en question sont compensées par l'établissement pour ne pas réduire le nombre de mobilités des étudiants. L'établissement a pris en charge le Delta.

Mme CHEVALIER. – Sur l'analyse de satisfaction des étudiants vis-à-vis de la formation, je trouve que la présentation est assez énigmatique. Deux grands titres sont les mêmes, « approche pédagogique ». Je ne comprends pas le pourcentage, cette interprétation de la satisfaction des étudiants. Les 4 000 questionnaires sur 30 000 étudiants ne sont pas rien, mais cette donnée ne peut pas s'approprier, peu compréhensible. Il faudrait aussi une petite annexe dédiée, plutôt que ces graphiques, incomplets et peu commentés.

Le dernier point concerne le suivi des politiques et des grands projets. Je n'ai pas compris la manière dont nous procéderons. Il est indiqué à la page 29 qu'un audit a eu lieu sur l'accueil des étudiants en 2025, et que l'évaluation s'effectuera en 2026. Je ne comprends pas ce que cela veut dire. Un rapport aurait été validé en 2025, donc je ne saisis pas de quoi il s'agit. Où a été diffusé ce rapport ? Et pourquoi l'évaluation de ce rapport a lieu en 2026 ?

M. BRUN. – Je ne peux pas répondre à toutes les questions, mais je prends note pour le glossaire sur certains indicateurs, internes à l’UPEC. Nous le fournirons l’an prochain. Sur la part des doctorants, nous travaillons sur les données CIS, avec les doctorants auparavant rattachés à la COMUE, qui sont maintenant rattachés à l’UPEC. Il y a toujours un décalage avec le moment où le ministère les publie, qui pourrait expliquer le non-rattachement. Je regarderai le détail spécifique des doctorants dans les données du ministère. Ensuite, un audit a eu lieu sur toute l’année 2025, qui a émis un rapport, communiqué aux cadres de direction de composantes. L’évaluation se déroulera en 2026, car la réalisation d’un audit suppose un plan d’action mis en place par l’établissement. L’auditeur retourne régulièrement voir les commanditaires, pour évaluer l’avancée de ces actions. Pour l’accueil, il faut compter plusieurs évaluations, sur plusieurs années, car il s’agit d’une grosse activité, avec plusieurs sous-gros projets qui devront être lancés (l’accueil physique, téléphonique, le site internet). Les avancées seront présentées dans le RAPET.

Concernant le taux de satisfaction, nous avons peut-être manqué de clarté sur ce point. C’est bien un indicateur de performance de l’établissement, suivi dans le cadre du COMP. En tant qu’indicateur de performance, nous tenterons d’accorder plus d’espace aux indicateurs de performance, pour expliciter la manière de réaliser cette enquête, au sein du prochain RAPET. La synthèse sur une page ne mentionne pas l’intégralité des informations. J’ai pris note pour le glossaire.

Mme CHEVALIER. – Il faudrait disposer des éléments méthodologiques en annexe, plus détaillés. Pour les collègues universitaires, ces précisions aident à s’approprier cet outil. Vous avez indiqué que le rapport a été diffusé aux composantes, pourrait-il être fourni aux administrateurs ?

M. BRUN. – Oui.

Mme la Présidente. – Bien sûr, il n’a rien de secret.

M. BRUN. – Dans le RAPET, qui donnera un retour sur les audits, nous fournirons les principales recommandations effectuées, par ordre de priorité, et indiquerons où l’établissement en est sur ces recommandations.

Mme la Présidente. – Merci beaucoup pour ce travail conséquent, et très instructif.

M. BERNARDINO. – Je vous propose de passer au vote du PAPET 2026.

Le conseil d’administration approuve à l’unanimité le PAPET 2026.

2. VIE DE L'ÉTABLISSEMENT

2.1. Présentation du bilan du schéma directeur développement durable et responsabilité sociétale

MME RUBENS. – Bonjour à tous et à toutes. Je présenterai rapidement ce bilan, mais je reviendrai début 2026 pour parler en détail du bilan du schéma directeur DD&RS et de la candidature au label DD&RS. Le schéma directeur DD&RS a été construit, en reprenant les indicateurs du référentiel du label DD&RS, pour éviter de travailler en double, et pour travailler sur des indicateurs permettant d'accéder au label. Le travail présenté a été mené avec les services, notamment la cellule DD&RS, du pôle stratégie et grands projets et de la direction de la transformation.

Le schéma directeur a été adopté par le CA en septembre 2024. L'idée était de pouvoir livrer un bilan annuel des actions en lien avec ce schéma directeur. L'idée du bilan est d'avoir un état des lieux actuel, structuré autour des axes définis dans le schéma directeur, qui sont les mêmes que le référentiel DD&RS (un axe stratégie et gouvernance, axe enseignement et formation, un axe recherche et innovation, un axe environnement et un axe politique sociale). L'idée était d'engager un maximum de personnes autour de ce schéma directeur et ce bilan. Nous avons des contributions des personnels, des étudiants, des directions, des partenaires, qui ont permis de faire ce bilan et de travailler sur les indicateurs.

En termes de méthodologie, nous avons plusieurs sources, qui peuvent être formelles et informelles, et permettent de croiser les regards. Les sources informelles peuvent être les discussions. L'idée était de rendre compte de manière fine de la mise en œuvre du schéma, à travers des entretiens individuels ou collectifs, des groupes de travail thématiques, des ateliers collaboratifs, des événements participatifs, permettant de discuter avec les personnes. Nous avons aussi réalisé des échanges par courriels, des documents de travail et des données administratives et statistiques.

Sur le bilan global, nous avons voulu montrer les réalisations en pourcentage, ou les réalisations en cours. Il est normal de ne pas réaliser tout le schéma directeur la première année, ce n'était pas l'objectif. Nous avons cependant réussi à avancer sur différents aspects, et réaliser une partie des actions prévues.

Sur la stratégie et gouvernance, environ trois quarts des actions prévues ont été réalisés. Sur les forces, nous avons proposé cette année le plan de mobilité, validé par le CA en avril. Nous avons pu candidater au label Employeur Pro-vélo, obtenu avec la médaille d'argent. Nous avons pu engager en parallèle la candidature au label DD&RS. Nous avons observé une réduction de 21% de la consommation de carburant entre 2023 et 2024, qui est un indicateur. Un des éléments notés en faiblesse est le travail sur la flotte automobile, qui reste à parfaire. L'électrique n'est pas optimisé, nous n'avons pu aboutir sur le chantier de la flotte automobile.

En termes d'enseignement et de formation, des actions ont été réalisées, d'autres sont en cours, et d'autres n'ont pas été réalisées.

Je vous présente les forces et faiblesses pour chaque axe.

Nous avons pu marquer les formations en lien avec des enjeux DD&RS. En 2023-2024, nous avons 47% des formations qui contenaient des éléments DD&RS dans leur programme. Le déploiement UE TEDS est prévu à la rentrée 2026 à 100 % des étudiants de premier cycle, et l'a été de manière transitoire cette année. Il a permis de sensibiliser, pour former 100% des étudiants de premier cycle à ces enjeux. Le travail a fonctionné sur la reconnaissance de l'engagement étudiant. Il s'agit d'accompagner pédagogiquement les parcours sur les aspects DD&RS.

Un des chantiers du schéma directeur est d'intégrer les missions DD&RS dans les fiches de poste, mais ce chantier n'est pas encore travaillé. L'un des aspects portait sur la formation des personnels au DD&RS à rendre obligatoire. Des formations dans le plan de développement des compétences sont déjà proposées, en lien avec ces thématiques. Pour le moment, il n'y a pas beaucoup de personnels qui suivent ces formations, donc le but est de les diffuser et d'avoir plus de participants. L'idée était aussi d'avoir des analyses DD&RS dans les rapports de stage, nous avons commencé à y travailler. Les situations sont très différentes selon les composantes, nous n'avons pas de cadrage général UPEC pour les rapports de stage ou d'alternance. Nous devons instruire et travailler ce point. La programmation événementielle commune était également dans le schéma directeur. Nous avons une programmation événementielle sur le DD&RS bien rodée, mais il reste des éléments et événements qui nous échappent sur la visibilité de la programmation.

Sur l'axe 3, en recherche et innovation, nous avons pu réaliser des actions. Certaines sont en cours, et d'autres ne sont pas réalisées. La force est la forte intégration du DD&RS dans la recherche à l'UPEC, avec des travaux importants sur l'impact de la recherche et une forte identité SAPS et science ouverte, développée à l'UPEC. Dans les faiblesses, par rapport au schéma directeur, il faut développer un plan de formation dans le cadre du CEDIS, qui n'existe pas. Ce projet est cependant en cours d'élaboration. Il faut intégrer de meilleure façon les enjeux DD&RS dans la conduite de projets de recherche, du montage du projet jusqu'à la mise en œuvre.

Sur l'axe environnement, plus de la moitié des objectifs a été réalisée. Un guide des achats responsables a été publié, en janvier 2025. Le SPASER a été validé en juillet, par le CA. Le tri des déchets a été lancé sur tous les sites de l'UPEC. Le BEGES a été publié en 2024, et nous commençons à travailler sur la version 2026, car nous nous sommes engagés à le publier tous les ans, avec des actions de réduction. Un travail avec le CROUS est prévu pour récupérer des données sur l'alimentation fournie. Il faut noter que 58% des repas intègrent les produits bios et locaux. Nous avons une météo mensuelle des aliments au CROUS. Dans les faiblesses, nous avons rencontré des

difficultés à préciser le pourcentage de déchets à valoriser, à les quantifier au niveau de l'UPEC, car ils sont envoyés dans les filiales de déchets. Nous avons des chiffres au niveau des communes ou de GPSEA, mais la part des déchets valorisés est compliquée à estimer. Nous tenterons d'affiner les tableaux de bord sur les déchets, et de travailler sur les objectifs de sobriété énergétique.

Sur l'axe politique sociale, des actions ont aussi été réalisées, des éléments sont en cours et d'autres non réalisés. Dans les forces, nous avons pu voter le plan égalité professionnelle femme-homme, ou le schéma directeur du handicap. Nous avons mis en place des dispositifs de prévention et de lutte contre VSS et discrimination.

Dans les faiblesses, nous avons noté la nécessité de centraliser les DUERP. Il faut sans doute élaborer des plans d'action sur l'égalité des chances et la prise en compte de la diversité des publics en formation. Des actions sont souvent déjà mises en œuvre, mais elles ne sont pas formalisées dans un plan. La QVCT est un sujet qui porte plusieurs actions, mais il manque un plan formalisé pour visibiliser ces actions. Un point de faiblesse apparaît dans la formation des responsables associatifs, qui n'est pas encore mise en place et manque d'éléments de quantification.

Voilà pour ce bilan, nous continuons à travailler sur des éléments, qui sont à suivre et ajuster. N'hésitez pas à me poser des questions.

MME CHEVALIER. – Merci pour la présentation, dont la clarté est agréable. J'ai à nouveau une remarque sur la méthodologie. J'aurais aimé connaître le nombre d'entretiens, de groupes de travail, le type de données administratives. Il faudrait une annexe qui soit plus détaillée, avec une sorte de grille d'interprétation sur la manière dont les sources ont été mobilisées. Il ne s'agit pas d'ajouter vingt pages d'annexe.

MME RUBENS. – Je le note, et j'en parlerai quand je reviendrai avec plus d'éléments au début de 2026. Les documents sur lesquels nous nous sommes appuyés sont ceux intégrés dans la candidature au label. Nous avons la liste de ces 400 documents. Les entretiens avaient notamment été réalisés par la cellule DD&RS au départ de ce travail. Nous pourrions fournir la liste. Les données administratives sont issues des RSU (rapport social unique). Nous avons dû aussi créer des documents, notamment sur la politique sociale, et les dispositifs d'aide à la réussite pour les étudiants. Nous avons parfois des récapitulatifs sur des pages internet de l'UPEC, mais parfois ce n'est pas le cas. Nous avons donc dû créer et lister. Tout le travail réalisé pour la candidature au label DD&RS regroupe énormément d'informations, que nous avons pu formaliser. Il est intéressant de pouvoir les partager, car elles sont une photographie de l'UPEC, sur de nombreux axes et sujets. Je note qu'il faudra préciser la méthodologie.

2.2. Approbation de la charte de la biodiversité

MME RUBENS. – La charte vous a déjà été présentée en septembre. J'ai pris en compte les remarques émises, enlevé les coquilles, les formulations approximatives. Je propose une charte plus contextualisée, car une observation avait souligné le manque d'éléments de contexte. En revanche, la charte n'a pas été changée totalement. Donc, j'ai mis des éléments de contexte. Une remarque avait été émise sur les indicateurs de mesure. Cette charte est plutôt une orientation politique pour pouvoir engager l'UPEC sur la biodiversité, mais elle n'est pas un plan d'action. En effet, nous n'avons pas de mesure ni d'indicateur. Les actions, mesures et indicateurs sont dans le schéma directeur DD&RS, quatre points sont dédiés à la politique en faveur de la biodiversité, avec des indicateurs et éléments, comme les inventaires de la flore sur les sites, par habitat et espèce, les pourcentages de parking et de voirie, les projets de recherche menés ou ceux financés par Érasme. C'est un aspect de la candidature au label. Il s'agit du point 4.3 dans le référentiel. Nous pourrons nous y référer dès 2026. Parmi les éléments financés, deux projets Érasme, un projet Aurora sont financés sur la biodiversité, et il faut ajouter les Journées de la biodiversité. Cependant, les indicateurs sont plutôt dans le schéma directeur et le travail réalisé pour la candidature. L'idée était aussi de créer des plans d'action par campus, car les situations étaient assez différenciées. Le site de Créteil n'est pas du tout celui de l'IUT de Fontainebleau ou de Sénart, moins « urbanisés ».

Nous reviendrons avec des bilans sur la biodiversité, pour montrer les avancées. Quelques résultats de recherche commencent à arriver.

Mme la Présidente. – Merci pour cette présentation.

M. BERNARDINO. – Je propose l'approbation de la charte de la biodiversité.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la charte de la biodiversité.

3. RESSOURCES HUMAINES

3.1. Approbation des ajustements de la campagne d'emplois BIATSS 2026

M. BERNARDINO. – Quelques éléments avaient été oubliés lors de la présentation, qui sont passés au CSA, en particulier des requalifications de poste sur le service du CIDP, non pris en compte dans les derniers ajustements, et un ajustement de la campagne

emplois sur la partie Grands projets. Nous avons demandé un nettoyage, car les postes votés étaient souvent oubliés et n'étaient pas nettoyés. Ils restaient dans les plafonds d'emplois possibles à mobiliser, alors que ces postes n'étaient plus mobilisables. Nous avons relisté l'intégralité des postes encore non pourvus, et estimer la raison de les maintenir. Nous avons obtenu la suppression de 7 emplois de la campagne emplois, qui avaient été créés et jamais pourvus. Ce sont principalement les deux ajustements effectués, qui n'ont pas suscité de sujet au CSA.

MME CHEVALIER. – Je m'étonne que les ajustements aient été effectués en deux vagues. Pourquoi un ajustement ?

M. BERNARDINO. – Nous l'avons voté au dernier CA, mais après le vote, nous avons réalisé l'oubli du CIDP. Nous l'avons rajouté et en avons profité pour les Grands projets.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité les ajustements de la campagne d'emplois BIATSS 2026.

3.2. Approbation du correctif de la charte des contractuels enseignants/enseignants-chercheurs

M. BERNARDINO. – Nous l'avons mis dans les points soumis à discussion, une demande de l'une des élus.

Mme CASTELAIN. – Nous avons procédé à quelques ajustements sur la charte des contractuels, notamment les publications sur des durées courtes effectuées par les structures. Pour les durées plus longues, nous avons procédé à un ajustement sur les recrutements LRU avec activité pédagogique. Nous avons eu des demandes d'ajustement de contrat pour des contractuels avec une activité pédagogique et administrative. Nous l'avons déjà précisé dans l'ancienne charte. Il s'agit d'ajustements de contrat, qui ne sont pas publiés.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la charte des contractuels enseignants/enseignants-chercheurs.

M. LEVREL. – Je voudrais revenir sur la question des congés ordinaires maladie, en commençant par rappeler la règle aux collègues, qui probablement ne la connaissent pas tous, car certains ne disent rien et continuent de travailler à la maison. Quand ils

reviennent, ils rattrapent leurs cours et ne déclarent rien de particulier. La règle est qu'en cas de maladie, en arrêt de travail, il faut arrêter de travailler. Du point de vue du service d'enseignement, la circulaire « congés » de 2012 indique qu'il faut calculer le service concerné par cet arrêt de travail, soit 192 heures pour un enseignant-chercheur et 384 heures pour un enseignant (annualisées sur 32 semaines). Si vous êtes arrêtés x jours ouvrés, cela correspond à y heures de service, que vous ne pouvez pas assurer. Donc, le service d'enseignement doit être réduit de ce montant. Par ailleurs, si vous aviez déjà sur le planning des heures d'enseignement prévues sur cette période et que vous ne pouvez pas les assurer, parce que vous êtes en arrêt de travail, cela vous donne un deuxième montant d'heures, annulées par l'arrêt de travail. La circulaire rappelle que le calcul le plus avantageux des deux doit être pris en compte. Ce rappel est utile. La circulaire s'applique aux contractuels et aux titulaires. Or, cette règle n'est pas connue, y compris par les instances de la direction. La charte de contractuels est diffusée dans les composantes, donc les responsables administratifs de composantes et les directions d'UFR sont supposées prendre connaissance de cette charte et son contenu. Très récemment, une collègue a dû échanger quatre à six mails avec l'administration de sa composante, rencontrer le directeur de composante, avec un accompagnement syndical pour réexpliquer la règle. Elle a envoyé un mail qui contenait la circulaire de 2012. Après deux mois d'actions, la règle la plus avantageuse continue de ne pas être appliquée. J'ai été saisi du problème, et saisi Mme la Présidente, le vice-Président CA et la DGS adjointe RH. Je n'ai pas eu de réponse directe de Mme la Présidente ni de la vice-présidence. J'aurais aimé que le directeur de la composante concernée soit présent pour qu'il entende ce rappel.

J'ai sollicité la présidence, en tant qu'incarnation de l'établissement, pour que ma collègue se voit présenter des excuses de l'institution. Nous sommes plusieurs à considérer que cela relève presque de la maltraitance institutionnelle, car la direction de sa composante a totalement ignoré les alertes émises. La collègue a dû être accompagnée syndicalement. Cette règle devrait être appliquée sans avoir à discuter. Heureusement, la DGSA RH est intervenue auprès des services administratifs de la composante et la règle a été enfin appliquée. Il a fallu mobiliser dix personnes et des heures pour obtenir l'application d'une circulaire.

M. BERNARDINO. – Merci de ce rappel.

3.3. Approbation des sections CNU proposées au repyramidage PR 2026

M. BERNARDINO. – Le diaporama est un peu long, nous passons les premières planches. Il s'agit d'un rappel annuel du dispositif réglementaire qui s'applique. Un dispositif avait été mis en place pour repyramider les maîtres de conférences, HDR en

professeur des universités. Cinq campagnes étaient prévues, l'UPEC disposait de six postes à chaque campagne. Elles ont bien eu lieu, mais la circulaire indiquait une sixième possibilité, si le volume de BR au niveau national n'atteignait pas deux mille promotions. Une sixième campagne pourrait se dérouler si des postes n'étaient pas pourvus. Le dispositif est proposé sur cette éventuelle campagne, à ce stade, nous n'avons pas d'éléments chiffrés. Nous avons anticipé, si jamais cette campagne devait sortir, comme l'année dernière. Les différents critères sont d'être titulaire d'une HDR, avoir plus de dix ans d'ancienneté, en classe normale, et sans délai pour les hors classe. Les deux instances sont le CNU et le comité de promotion de l'établissement. Le cadrage a été validé en CAC. Nous avons étudié les différentes sections, avec un focus sur les promotions qui ont eu lieu. Il faut retenir que 25 possibilités ont été utilisées sur 30 ; 5 ont été infructueuses. Pour les possibilités, je rappelle les sections CNU, qui se basent sur deux cartographies. Une cartographie liste le nombre de PR et de maîtres de conférences par section CNU. Les sections CNU sont déséquilibrées, le nombre d'enseignants par section CNU n'est pas le même. Il faut être attentif au poids relatif. Certaines sections sont beaucoup moins représentées. L'objectif du repyramidage avait vocation à rééquilibrer le ratio PR/maître de conférences, qui devrait être autour de 40% pour les PR et 60% pour les maîtres de conférences. Le problème est que la conversion en pourcentage masque le nombre de personnes. Nous nous intéressons aux deux volets, aux pourcentages et au nombre relatif.

Dans ce graphique, nous avons rajouté le nombre de maîtres de conférences HDR par section CNU. Un ciblage a été réalisé sur les sections CNU, sur lesquelles des collègues étaient HDR. Le nettoyage a porté sur toutes les sections sans HDR. Ensuite, nous avons utilisé des tableaux pour une meilleure lisibilité. Nous avons regardé cette année quatre critères principaux. Le premier est la liste des sections CNU de l'UPEC dans lesquelles nous avons des enseignants avec des HDR. Les HDR de référence sont ceux pour lesquels les collègues se sont déclarés. Il n'est pas obligatoire de déclarer avoir passé son HDR. Nous avons lancé un appel aux enseignants pour déclarer s'ils avaient leur HDR, au 31 décembre 2025.

Nous avons regardé deux autres critères, les sections CNU ayant bénéficié de repyramidages effectifs les années précédentes, et les postes de PR en campagnes d'emploi synchronisées. Le dernier critère concerne les sections CNU visées par le MESRE au niveau national. À partir de ces différents éléments, nous avons regardé les sections possibles. Deux sections sont apparues faciles à proposer, la section 05, avec quatre HDR, et un pourcentage de 25% de PR à l'échelle locale. Cette section est très inférieure aux 40%, comme la section 06. Nous prioriserons ces deux sections.

La section 60 n'a pas bénéficié de repyramidage et n'a pas de poste en campagnes synchronisées, et non visée par les sections de CNU. Cette section, correspondant à la mécanique, est déficitaire au niveau de l'établissement, pas au niveau national. Une proposition a pu être mise sur une section n'ayant pas bénéficié de repyramidage. La section 64 a paru intéressante, déficitaire au niveau national, et n'ayant pas bénéficié

de repyramidage. Comme les deux disciplines 64 et 65 sont assez proches, nous avons proposé de les rassembler, avec un repyramidage en double section. Il s'agit de biologie cellulaire et de biologie moléculaire.

Des propositions ont semblé moins prioritaires. Les sections 05 et 06 sont les plus déficitaires, avec un volume important d'enseignants-chercheurs, nous avons proposé un nouveau repyramidage, sur une double section, qui permettrait à la section 05 d'avoir une deuxième possibilité. Dans la section 06, cinq collègues ont bénéficié de repyramidage. La section 01 n'est pas du tout ciblée par le national, mais cinq collègues y sont HDR, en droit privé. Le droit public avait déjà bénéficié de deux repyramidages. Nous sommes au-dessus des 40%, et du seuil fixé, mais la proposition était intéressante.

La proposition est donc la suivante, avec l'ordre de priorité indiqué, et le nombre de repyramidages (de 0 à 6 maximum).

En première position, un poste en section 05 (économie). En deuxième, un poste en section 23 (géographie). En troisième, un poste en section 60 (génie mécanique, avec quatre candidats potentiels). En quatrième, un poste en section 64 et 65 (avec quatre candidats potentiels). En quatrième position, un poste en section 01 (avec sept candidats potentiels). En dernière position, un poste en double section 05 et 06 (avec huit candidats potentiels).

Sur les 26 HDR potentiels, nous comptons 11 femmes et 15 hommes.

M. LEVREL. – Nous n'avons pas les pourcentages. Des points m'ont étonné. En 63, le pourcentage est de 0%, alors qu'il y a trois candidats.

La priorisation de section ayant bénéficié de repyramidage est surprenante. En 11 et 12, la 11 est à moins de 15% et la 12 est à 0%. Ce sont deux sections de langue, nous pouvons imaginer les regrouper et avoir trois candidats HDR, ce qui équivaut à d'autres sections en LLSH. Il est proposé un poste à la 23, qui a déjà bénéficié d'un repyramidage et un taux de 21%, certes déficitaire, mais mieux que 0%.

M. BERNARDINO. – Nous avons regardé un critère, non indiqué, qui les dates des HDR et l'âge des collègues. Un des collègues part à la retraite cette année. Les deux autres possèdent des HDR datés de quinze à vingt ans. Des choix ont été problématiques, car nous avons eu des non-lauréats à la fin. Sur la 11 et 12, les mêmes raisons nous avaient conduits à éliminer les langues.

MME CHEVALIER. – J'ai une question, qui porte encore sur la méthode. Des regroupements sont effectués, et d'autres non. Sur la méthode, le VPCA a indiqué avoir consulté le directeur de l'UFR d'Économie, mais je voudrais savoir si toutes les directions d'UFR, les écoles doctorales, les directions de laboratoires avaient été consultées. Il s'agit de recrutements de professeurs, qui sont censés orienter des éléments de la politique scientifique de l'établissement. Quelle a été la procédure ?

M. BERNARDINO. – Sur la 05, nous avons un poste en campagne d'emploi synchronisée, à la faculté de Sciences économie gestion. La question était si ce poste correspondait au profil PR ciblé, et si le vivier de candidats s'en trouvait réduit. Il n'est pas possible d'être lauréat d'un repyramidage en étant en campagne synchro.

Nous voulions nous assurer que le poste en 05, en campagne synchro, correspondait à un profil pouvant amputer d'un des candidats d'HDR. Nous avons vérifié ce point, et la réponse était qu'il ne correspondait pas au profil. Le profil était celui d'un collègue parti. Nous n'avons pas consulté les directions de composantes, car les sections de CNU peuvent être multicomposantes. La question était vraiment liée au poste en campagne synchronisée.

Mme CHEVALIER. – Les regroupements étonnent, et ne sont pas compréhensibles. La 5 et 6 sont regroupées, mais l'histoire aurait pu être groupée avec la géographie, par exemple. Je ne connais pas les écoles doctorales correspondantes, mais certains groupements permettraient d'augmenter le vivier de candidats potentiels pour un poste, de répondre à une politique scientifique logique.

M. BERNARDINO. – Il n'est pas possible de dépasser deux sections pour un regroupement. Il n'existe qu'un seul comité de promotion, composé de quatre membres de section CNU. Il faut être attentif à ce que le comité de promotion ne se déchire pas sur les disciplines. Nous avons eu le cas en économie et gestion. Je ne sais pas s'il faut regrouper histoire et géographie.

Mme la Présidente. – Combien y a-t-il de candidats avec un HDR récent en histoire, la section 22 ?

Mme GOURNAY. – *3, dont 2 candidats recensés.*

Mme la Présidente. – Je ne suis pas contre, mais il me semble difficile de créer un poste en histoire et en géographie, car ce sont deux sections très différentes. Avec la 05 et 06, pour avoir piloté le COP l'année dernière, un tel regroupement est très compliqué, car leurs critères, sur leur section CNU, sont différents. Le moment de la commission est ensuite problématique.

Si vous souhaitez mettre l'histoire, il faudra seulement constituer un COP.

M. BERNARDINO. – Nous notons la proposition de modification que le choix n°2 ne soit pas un poste en section 23, mais un poste en sections 22 et 23.

Mme la Présidente. – Mais ils sont à 27%, même après les repyramidages. Il s’agissait de répartir les pourcentages dans les sections de manière plus égalitaire.

M. BERNARDINO. – Ce graphique est important à cet égard. La 06 est la plus fournie en nombre de collègues enseignants-chercheurs. Le +1 ne change pas beaucoup le pourcentage.

Le conseil d’administration approuve à l’unanimité les sections CNU proposées au repyramidage PR 2026 en tenant compte de la proposition de regroupement des sections 22 et 23.

4. FORMATION ET RECHERCHE

4.1. Présentation des bilans de la CVEC : bilan 2024, bilan intermédiaire 2025 et approbation des propositions de répartition budgétaire par orientation pour 2026

Mme BÉNARD. – Bonjour à tous et toutes. Je suis la directrice des études et de la vie étudiante. Je vous présente le bilan CVEC, et les propositions de répartition budgétaire par orientation pour 2026. Vous avez reçu tous les documents, les bilans (financiers, intermédiaires, consolidés), et la proposition de répartition. Cette présentation a eu lieu également vendredi dernier en CFVU, et a reçu un vote à l’unanimité. Nous sommes sur un historique, donc rien n’est particulièrement nouveau. La CVEC comportait six axes, nous avons rajouté un septième axe, voté aussi en CFVU. Cet axe est sur la transition écologique et inclusion. Donc, la CVEC comporte sept axes en 2026. La répartition est toujours effectuée entre deux enveloppes de crédits d’intervention, l’une pour les services centraux, en appui à la vie étudiante, et l’autre enveloppe est liée à des crédits d’appels à projets. Nous avons également mobilisé le reliquat CVEC, pour de l’investissement. Le bilan de 2024 montre un budget ouvert de 2,6 millions, avec un taux d’exécution de 72% en fonctionnement et masse salariale, et 83% en investissement (sur reliquat). Au global, le taux d’exécution est de 82%. Nous sommes contents de cette utilisation, à hauteur de 2,131 millions dépensés. L’exécutif du budget est affiché, la répartition budgétaire est en bleu, les dépenses sont en orange. En 2024, vous pouvez constater que l’enveloppe FSIE a considérablement augmenté, tous les projets ont été financés.

Nous avons déclaré 36 602 étudiants assujettis. Le taux de reversement a été de 74,26 euros. Le taux fixe en 2024 était de 45 euros (à 46 euros en 2025). Nous avons perçu 2,718 millions d’euros en 2024. Cette répartition pour 2025 a été votée par le

CA. Le budget est de 2,5 millions d'euros, pour les six axes. La répartition et les montants pour chaque axe sont affichés. Nous avons rappelé les montants attribués en 2024. Seule l'enveloppe « accueil des campus » avait diminué, car nous n'avions pas de projet du SCD. Le budget rectificatif était de 1,5 million d'euros.

Nous avons changé notre mode de communication, qui aura plus d'impact en 2026. Sur le soutien social, les distributions alimentaires ont été plus nombreuses que les années précédentes. La commission sociale a répondu à plus de prises en charge des étudiants. Le FSIE porte davantage de projets, de financements de projet, bénéficiant parfois de montants bien plus importants qu'auparavant. La commission CVEC parvient à développer et répondre à des appels à projets, de toutes les composantes et directions, qui y participent.

Je reviens au cœur du sujet, le vote de la répartition budgétaire de la CVEC. Au 20 novembre, nous avons déclaré 36 800 étudiants assujettis à la CVEC, avec deux versements. Un versement est en octobre, et un versement en mai. Un premier versement de la CVEC est en janvier et un deuxième versement fin juin début juillet. Si ce nombre s'arrête à 36 800, avec un taux de reversement garanti, la CVEC s'élèvera à 1,692 million d'euros. Mais le reversement est supérieur, donc nous nous sommes projetés avec le nombre d'étudiants approximativement égal et un taux de réversion égal à ceux de l'année dernière. Nous vous proposerons ainsi une répartition budgétaire à hauteur de 2,765 millions euros pour la CVEC. Comme les années passées, des crédits sont mobilisés pour investissement à hauteur de 1, 270 millions.

La répartition 2026 est la suivante. Nous sommes sur des budgets relativement constants. Nous avons étudié le taux d'exécution. Le FSIE, augmenté l'année dernière, est sur un taux d'exécution de 77%. Le budget culture a augmenté, et est sorti de son enveloppe, et passé à 210 000 euros. Le budget accueil et campus a augmenté, car le SCD a proposé deux projets qui rentrent dans la CVEC. Ils répondent aussi au schéma directeur de la vie étudiant, l'outil qui sera utilisé ces cinq prochaines années. L'un des deux projets retenus concerne la précarité numérique, et a été inscrit dans le budget. Le budget accueil et campus passe à 680 000 pour répondre aux deux appels à projets. Le budget pour le soutien social est sorti de l'enveloppe, donc nous l'avons augmenté. Une enveloppe est dédiée au septième axe, qui est la transition écologique et inclusion.

Pour la mobilisation sollicitée pour 2026, la liste n'est pas exhaustive. Nous avons interrogé les directions. Nous avons proposé une mobilisation, en grande partie sur le BI et l'autre partie sur le BR, pour le développement des espaces collaboratifs en BU. Ce grand projet a été proposé par le SCD, approuvé unanimement par les étudiants et les directions interrogées. Nous avons demandé 75 000 euros, pour l'investissement dans les projets de la commission CVEC.

Pour le Point info, nous avons demandé 100 000 euros, par phase, pour le projet de réhabilitation d'un corps de garde, l'aménagement de la nouvelle maison de la santé, la réhabilitation du hall des amphis. Pour la phase 2, nous avons rajouté récemment la suite du projet de réfection du hall de la FST. Un premier versement a été effectué.

En conclusion, pour l'année 2026, nous souhaitons mobiliser 4,035 millions d'euros.

M. LEVREL. – À la diapo 8, le reliquat non affecté est-il celui du bâtiment R ?

M. BERNARDINO. – Le reliquat tombe dans le fonds de roulement, et mobilisable dans le cadre des investissements.

M. LEVREL. – Sur le graphique, ce poste écrase les dépenses, très dominant. Il traduit qu'une grosse partie de la CVEC n'est pas utilisée en CVEC.

M. BERNARDINO. – Non, le reliquat est de plusieurs années, là où les autres sont les budgets de l'année. Le cumul des reliquats atteint ce montant. Il est proposé d'aller chercher 1 million dans ce reliquat.

MME. BÉNARD – Les règles de la CVEC font qu'il est impossible d'utiliser en investissement sur l'année courante les 2, 765 millions reçus. Comme nous cumulons depuis plusieurs années un reliquat, uniquement CVEC, que nous utilisons. Je n'ai pas le montant exact en tête, mais ce reliquat est actuellement d'environ de 6 millions d'euros. Il ne peut être réinjecté tant qu'il n'existe pas de projet pluriannuel pour l'utiliser sur le bâtimentaire. Ce reliquat est beaucoup utilisé pour des travaux.

M. BERNARDINO. – Aujourd'hui, quand nous avons des projets immobiliers, nous mobilisons souvent de la CVEC pour les aménagements des espaces étudiants.

M. LEVREL. – Avec 6 millions d'euros, nous pouvons construire une Maison de la santé pour les étudiants. En regardant le montant dépensé, rapporté au nombre d'étudiants concernés, je constate que certains étudiants sont très bien servis.

Mme BÉNARD. – Ce n'est pas la faculté de santé, mais l'axe santé.

M. LEVREL. – Je n'ai pas parlé de la faculté et de l'axe. Je parle simplement de la santé des étudiants. Nous évoquions lors de précédentes séances le manque de locaux, les difficultés d'installation par manque de place. M. DARRIBERE avait mentionné le financement d'une salle de chirurgie, et le manque de place et de moyens. Nous apprenons ce montant de 6 millions, qui représente un projet de construction.

M. BERNARDINO. – C'est plus compliqué que cela.

M. ALDHUY. – La CVEC ne permet pas de construire un bâtiment.

M. BERNARDINO. – Nous l'utilisons pour aménager.

M. GROISARD. – J'ai une question sur la dernière page du diaporama, et l'aménagement de la caserne Damesme, à Fontainebleau, concernant l'IEP. Il me semble que le bâtiment n'est pas viable, il faut plus qu'un aménagement.

M. BERNARDINO. – Il s'agit d'un espace dédié aux étudiants. Le gros œuvre est construit, le bâtiment existe déjà. Il s'agit d'une réhabilitation, mais pas d'une construction.

Mme GROISARD. – Très bien, merci. Il me semble que la redistribution de la CVEC par rapport au nombre d'étudiants est de 46 euros par étudiant-e, alors qu'il s'agit de 103 euros pour les étudiant-e-s qui paient cet impôt. Sur le reliquat, je rejoins mes camarades sur son utilisation.

M. BERNARDINO. – Non, le reste de la somme est au CROUS. La somme de 46 euros est pour l'établissement, et même un peu au-dessus de 46 euros, car le CROUS reverse une part de ce qu'il perçoit à l'établissement. C'est pourquoi nous atteignons 72 euros par étudiant. Le CROUS a le reste de l'enveloppe.
Je propose de passer au vote.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la présentation des bilans de la CVEC : bilan 2024, bilan intermédiaire 2025 et approbation des propositions de répartition budgétaire par orientation pour 2026.

5. PATRIMOINE

5.1. Présentation des orientations du schéma pluriannuel de stratégie immobilière

M. ALDHUY. – Un point d'information sur le travail en cours sur l'actualisation du SPSI. La DPDD y travaille depuis un an, un an et demi. Ce document trace la trajectoire de l'université au niveau patrimonial, avec des projections relativement précises pour cinq ans, dans le cadre d'un horizon à dix ans. Ce document doit être validé par le conseil d'administration, et sa validation sera proposée au début de l'année

prochaine. J'ai souhaité une présentation intermédiaire pour voir où l'UPEC en est dans les grandes orientations de ce SPSI.

L'UPEC dispose d'un patrimoine important de 215 000 mètres carrés, mais ce patrimoine est insuffisant pour accueillir le grand nombre d'activités. Il est très distribué dans l'espace, avec 57 bâtiments situés sur trois départements (90 km du nord au sud, 30 km d'est en ouest). Le diagnostic est qu'il est globalement fonctionnel, et permet de réaliser ce pour quoi il a été construit. Il est cependant soumis à une forte pression des effectifs, qui continuera jusqu'à la fin de la décennie 2030. Contrairement à la tendance nationale, l'UPEC aura un décalage, intégré dans la stratégie. Nous pouvons constater une dégradation tendancielle de ce patrimoine, qui suit des courbes différenciées en fonction des générations de construction. Une première génération de construction a eu lieu dès les années 1970, la deuxième génération dans les années 1990, et, depuis quelques années, nous sommes entrés dans une troisième grande vague de construction. Cette construction par vague pose néanmoins des problèmes, et génère de gros investissements.

Ce schéma permettra de prioriser, hiérarchiser les actions en termes de patrimoine, au quotidien, et pour le prochain CPER. Ce document est à court terme pour des choix quotidiens, et permet de grandes orientations stratégiques, en termes de financement. Il représente un enjeu d'attractivité, de réputation et de qualité de service. La stratégie de l'université reste l'optimisation de l'occupation des locaux, soit réaliser plus sur une même surface.

En parallèle, il faut respecter davantage d'impératifs environnementaux, énergétiques, et prendre en compte la qualité au travail, la santé dans cette stratégie patrimoniale. Le contexte est marqué par le prix des fluides, passé de 3 à 9 millions d'euros, et des contraintes sur les finances publiques, une certaine austérité. Ces éléments s'articulent avec les schémas de l'université (DD&RS, handicap, etc.), auxquels la direction du patrimoine a contribué. Les collègues des autres directions contribuent aussi au SPSI.

Le premier point sera étoffé la prochaine fois, quand il sera voté. Il porte sur la proposition d'organiser l'université de manière volontariste autour des transports en commun lourds (ligne 8, ligne 15 sud, RER D, ligne R du Transilien), qui sont les axes structurants pour l'université. Cet effet structurant, favorable, est anticipé.

Le site de Livry-Gargan reste excentré, moins accessible que les autres de l'UPEC. L'idée de cette organisation autour des transports en commun lourds est un argument pour confirmer que l'UPEC a joué le jeu de l'aménagement du territoire. Nous avons multiplié les sites pour nous rapprocher des populations, qui seraient restées durablement éloignées de l'enseignement supérieur. Au-delà de la satisfaction de cette politique, celle-ci n'est pas prise en compte dans les calculs de dotation de l'université. Nous souhaitons affirmer que la stratégie développée ne crée par de

nouveaux campus et n'étend pas les sites. La logique suivie est le renforcement de l'existant.

Cette stratégie vise donc à finaliser les extensions engagées, car l'établissement a développé de nouveaux campus, qui ne sont pas terminés. L'intensification des sites est donc prévue. Nous proposerons une phase de rationalisation, pour finaliser les projets en cours, avant d'en développer de nouveaux. Les actions seront surtout sur la gestion de l'existant, et non de l'extension.

Nous avons identifié cinq enjeux qui structureront le SPSI.

– Le premier enjeu est la gestion et la maintenance de l'existant. L'UPEC, comme de nombreuses universités, rencontre un problème d'entretien et de renouvellement. Il faut de gros travaux de maintenance pour que l'existante perdure. Nous devrions dépenser 3,2 millions d'euros par an, mais, dans le meilleur des cas, nous en avons dépensé 2 millions d'euros, mais souvent, nous dépensons 1 à 1,5 million. C'est pourquoi notre patrimoine se dégrade tendanciellement. En raison du nombre et de l'importance des interventions en termes de patrimoine à effectuer, la variable d'ajustement est définie par ces gros travaux de renouvellement. Quand des composantes ou laboratoires demandent de réaliser de gros travaux, l'UPEC tapera dans la ligne gros entretien et renouvellement. Donc, à la fin, il n'y a plus d'argent pour le gros entretien et renouvellement. Ce point est problématique, car le patrimoine s'est constitué par vague. Or, ces prochaines années, la grosse rénovation et réhabilitation des bâtiments construits à la fin des années 1980 débutera. Ces bâtiments sont en béton, métal, verre, et la réhabilitation et le gros entretien seront très compliqués. Un grand mur d'investissement se prépare, et il faut l'anticiper.

Ainsi, il faut remettre en place un dispositif de priorisation radicale des actions patrimoniales, afin de phaser dans le temps les opérations.

– le deuxième enjeu est l'adaptation de l'existant, liée aux impératifs environnementaux et écologiques. Une série de réglementation s'impose à l'université, il faut ajouter les engagements de l'UPEC dans le cadre d'Aurora, notamment la neutralité carbone en 2050. Le travail sur l'électricité est en phase de finalisation. L'enjeu actuel est sur le chauffage, et la capacité à prendre le contrôle sur les usages du chauffage. Certains bureaux sont à 27°, il ne faut pas s'étonner de consommations massives. Nous tentons d'installer le chauffage centralisé partout, afin de contrôler les températures. Un gros chantier sur l'isolation de nos bâtiments est prévu, car l'isolation est une de nos obligations. Elle est impérative et très onéreuse. Nous n'avons pas les moyens de la financer en interne. De mémoire, l'isolation extérieure des trois amphis du campus centre représente 3 millions d'euros. Nous avons eu la bonne nouvelle d'être lauréats de l'État pour la mise à niveau du patrimoine. Nous avons proposé le site de Bonneuil de l'INSPÉ, pour une mise à niveau environnementale, écologique, avec un raccordement au chauffage

urbain. Ce projet coûte 10 millions d'euros. L'État nous accorde 8 millions d'euros. Mais depuis trois ans, nous avons déjà dépensé 500 000 euros pour les études. Nous sommes lauréats de la deuxième phase pour la conception et les travaux. Ce projet aura duré cinq ans et demi et dépensé 10 millions d'euros pour un bâtiment. Or, l'UPEC en possède 57. Nous n'avons pas de marge, car nous ne pouvons pas nous le payer. Nous sommes dépendants des appels d'offres de l'État, et d'en être lauréats.

– L'enjeu 3 est la finalisation de l'extension. Il s'agit entre autres de la réception définitive du BRB, qui occupera le premier semestre 2026.

À Vitry, la mise en œuvre du CPER 2021–2027 continue. À Damesme, dans la phase actuelle, nous avons cranté avec la région et l'État, la réalisation d'un demi-bâtiment, qui servira à l'installation du pôle Santé, en 2030 au plus tard. Nous avons cranté avec la région et l'État que nous disposerons de l'argent dans le prochain CPER 2028–2035 pour finaliser la réhabilitation du bâtiment. Il faudra mettre la demande dans le prochain CPER de construire un nouveau bâtiment, pour accueillir l'IUT. Ainsi, le projet Damesme pourra être finalisé. Pour Sénart, le bâtiment de recherche continue, nous sommes en phase de préprogrammation. Le projet de maîtrise d'œuvre sera lancé pour la fin 2026 et une livraison en 2030. Sur l'îlot Jacquart, le vieux serpent de mer de l'UPEC, les emprunts sont finalisés et à valider définitivement. Nous avons reçu de bonnes nouvelles de la DGESIP, qui nous soutiendra financièrement. Au niveau de la programmation du bâtiment, les bénéficiaires sont l'UFR de SESS-STAPS. L'idée est d'y développer un centre de congrès et une salle multiactivité.

– L'enjeu 4 concerne les nouveaux projets. Les deux nouveaux projets identifiés seraient dans le prochain CPER. Le premier est la réhabilitation complète de la FST (un chantier très complexe), qui porte de gros enjeux et de gros montants, de 60 à 70 millions d'euros. Le deuxième projet concerne la possibilité de créer un nouveau bâtiment, pédagogie et innovation, à la faculté de santé. Ce projet correspond au développement très important du nombre d'étudiants à la faculté de santé, et à un risque probable de réaccueillir en présentiel ces étudiants, en intégralité, ces prochaines années. Aujourd'hui, si cette probabilité se réalisait, nous ne saurions pas où mettre les étudiants.

– L'enjeu 5 est de repenser toutes les implantations des activités de l'UPEC. Une réflexion est à mener sur ce point. L'UPEC existe depuis soixante ans, la logique de départ est devenue un gigantesque jeu de Tetris. Les composantes débordent. Les nombreuses activités sont un peu n'importe où. Il faudra réfléchir à repenser l'organisation, de manière plus rationnelle. Ce sujet est au long cours, et très sensible. La teneur du prochain SPSI devrait être dédiée à lancer cette réflexion, sur la manière d'agir.

M. BERNARDINO. – Nous aurons une présentation du SPSI plus détaillée au CA de fin janvier, et un vote. Il s’agissait de présenter les axes de travail.

M. LEVREL. – Je ne reviens pas directement sur le déménagement du site INSPÉ de Saint-Denis, en revanche, la présidence avait évoqué le départ de l’UPEC du site, et j’avais émis des alertes. L’UPEC est responsable du site. J’ai découvert récemment qu’une partie des locaux utilisés par l’INSPE n’a pas fait l’objet de rénovation. Dans le bâtiment utilisé par l’UPEC, l’intégralité des fenêtres a été changée les années précédentes, en deux phases. Le nombre de fenêtres est très important. J’ai découvert qu’une partie était utilisée par l’INSPE où les fenêtres n’ont pas été changées. Des rénovations, pour l’étanchéité des toitures, ont été réalisées pour le bâtiment A, mais actuellement dans les ateliers ont des fuites d’eau. Apparemment, le carrelage se décolle dans les couloirs, les toilettes sont dégradées.

POINTS NON SOUMIS À DISCUSSION

1. QUESTIONS FINANCIÈRES ET COMPTABLES

1.1. Approbation du tarif des charges de concessions de logement 2026

M. BERNARDINO. – Ce point est classique, annuel, suivant les dépenses vues par la DPDD en fin d’année.

Le conseil d’administration approuve à l’unanimité le tarif des charges de concessions de logement pour l’année 2026.

2. RESSOURCES HUMAINES

2.1. Approbation des critères d’évaluation du congé pour projet pédagogique (CPP) 2026

M. BERNARDINO. – Il n’y a pas eu de changement en 2025, les critères restent identiques en 2026.

Le conseil d’administration approuve à l’unanimité les critères d’évaluation du congé pour projet pédagogique (CPP) pour l’année 2026.

3. FORMATION ET RECHERCHE

3.1. Approbation des données obligatoires des masters 1^{ère} année de "monmaster.gouv.fr" – campagne 2026 : capacités d'accueil, modalités de recrutement, critères d'examen des candidatures (CGEC), attendus et mode de composition des commissions de recrutement

3.2. Approbation de la Campagne nationale Parcoursup 2026

3.3. Approbation de la campagne des certificats universitaires, diplômes universitaires et des diplômes interuniversitaires (1^{ère} vague)

3.4. Approbation de la régularisation de la campagne des diplômes universitaires (DU)

M. BERNARDINO. – Ces quatre points sont passés en CFVU et ont été votés à l'unanimité.

Le conseil d'administration approuve ces quatre points à l'unanimité.

3.5. Approbation des modalités et conditions d'attribution de la Prime d'Encadrement Doctoral et de Recherche et du choix de l'instance – Approbation des Taux de la PEDR

3.6. Approbation des unités de recherche renouvelées

3.7. Approbation de l'attribution de prix « Journée des sciences de la vie de Créteil »

3.8. Approbation de l'attribution des prix de thèse du collège doctoral Paris–Est Partenaires

M. BERNARDINO. – Ces quatre derniers points sont passés par la commission recherche. L'attribution des prix n'a pas vocation à perdurer. Nous récupérons un dispositif de la COMUE, qui n'existait pas à l'UPEC. Le vote du CA est nécessaire pour remettre ces prix aux lauréats. La question de maintenir ces prix COMUE dans le futur collège doctoral est à travailler. Il s'agit ici de régulariser ces prix, qui étaient promis, mis en œuvre en 2025.

Mme CHEVALIER. – Dans la délibération sur la PEDR, l'article 3 indique que « *cette sélection est opérée au regard du nombre de candidats et prend en compte la qualité du candidat dans chacun des critères évalués, D, E, R* ». J'aimerais savoir quel est le critère P ? Quelque chose ne va pas dans cet article 3.

M. BERNARDINO. – La formulation ?

Mme CHEVALIER. – Oui. Je ne veux pas voter quelque chose qui ne veut rien dire. Il est écrit « *chacun des critères évalués* », mais quels sont ces critères ?

Mme CASTELAIN. – Les critères sont les suivants :

- « P » : Publications et production scientifique ;
- « E » : Encadrement doctoral et scientifique ;
- « D » : Diffusion des travaux ;
- « R » : Responsabilités scientifiques exercées.

Interruption de l'enregistrement quelques minutes.

Le conseil d'administration approuve ces quatre points à l'unanimité.

4. CONTRATS ET CONVENTIONS

4.1. Information sur les contrats et conventions approuvés par le Président au nom de l'université

QUESTIONS DIVERSES

Mme la Présidente. – Une première motion étudiante a été envoyée hier, de l'UNEF, l'Union Étudiante et de l'UPEC en commun, contre les attaques visant les étudiants extracommunautaires, dans le projet de loi de finances 2026.

Mme GROISARD. – Cette motion a été écrite par moi-même, et a été votée à l'unanimité mardi dernier au CNESER. Elle vise les étudiants extracommunautaires. Dans le premier projet de loi de finances 2026, il était indiqué une évolution de l'accès aux aides personnelles au logement pour les étudiants extracommunautaires, autant dire une suppression. Il était indiqué une augmentation des frais des démarches liées aux visas, de 50%. Après le dépôt de notre motion, nous avons terminé une motion qui a été réécrite par la liste de la présidence.

Mme la Présidente. – Elle a été mise sur le Share Point. Nous n'allons pas lire les deux motions.

Mme GROISARD. – Après la réécriture de cette motion, j'ai une intervention de Madame Alice DE BRITO, qui n'a pas pu être présente et m'a donné sa procuration.

Elle souhaite que je lise son intervention (*ci-dessous*).

« Je prends la parole pour défendre cette motion unitaire déposée par l'ensemble des organisations étudiantes de l'UPEC, contre les attaques scandaleuses visant les étudiant.e.s extracommunautaires dans le projet de loi de finances 2026. Je serai très claire dès le départ, cette motion n'a rien d'original. Elle a été votée mot pour mot et à l'unanimité au CNESER, l'instance nationale du ministère de l'Enseignement supérieur.

Comment l'UPEC, qui se revendique comme une université engagée, progressiste, attachée aux valeurs de solidarité et d'égalité, pourrait-elle se permettre d'être prise par sa gauche par le CNESER ? Comment pourrions-nous rester silencieux, quand l'instance nationale du ministère a déjà pris position ? C'est une question de cohérence et de crédibilité. Rappelons les faits, qui sont accablants. Le gouvernement Lecornu prévoit une hausse de 50% sur la taxe des visas étudiants, qui passerait à 100 euros, et surtout la suppression pure et simple des APL pour les étudiant-e-s extracommunautaires, non boursiers et non boursières. Près de 300 000 jeunes seraient précipités dans une précarité encore plus insoutenable. Je tiens à rappeler que la majorité des étudiant-e-s étrangers sont non-boursiers, car, d'après le Code civil, les étudiant-e-s dépendent financièrement de leurs parents. Il faut donc que les parents d'un étudiant aient plus de deux ans de résidence fiscale en France, contredisant le principe d'étudiant étranger. Ce matin, le PLF a été rejeté en commission mixte paritaire. Certains diraient que le problème est réglé. Détrompons-nous, ce rejet ne signifie pas l'abandon de ces mesures, le gouvernement utilisera tous les outils à sa disposition pour passer ses dispositions. Ces attaques contre les étudiant-e-s extracommunautaires ne seront pas retirées. En effet, nous vivons depuis des années dans un contexte d'attaque continue contre les étudiant-e-s étrangers. Bienvenue en France, loi asile et immigration, durcissement de l'accès aux titres de séjour, multiplication des OQTF, etc. Nous avons besoin d'une prise de pression claire de notre université, maintenant. Parlons des mensonges du gouvernement, qui dit que les non-boursiers ne sont pas précaires. C'est faux et les chiffres le prouvent, 62% des bénéficiaires des aides d'urgence et des CROUS sont précisément des étudiant-e-s extracommunautaires. Le gouvernement le sait et ment sciemment. Il réalise des économies sur le dos des plus vulnérables. Soyons lucides sur ce qu'il se joue, c'est un cadeau démesuré à l'extrême droite.

Depuis des années, nous assistons à une course ignoble vers l'agenda politique xénophobe de l'extrême droite. Les étudiant-e-s étrangers sont devenu-e-s la variable d'ajustement, le bouc émissaire des difficultés budgétaires. Ils sont accusés d'être responsables du déficit des universités. C'est mensonger, méprisable, et dangereux. Cette université accueille 4 200 étudiant-e-s internationaux-ales chaque année, ces jeunes enrichissent nos formations, nos débats et notre vie universitaire. En les stigmatisant, en les précarisant, le gouvernement avilit notre communauté universitaire. Voter contre cette motion, ou s'abstenir, cautionnerait cette politique

discriminante, renierait les valeurs de service public de l'enseignement supérieur. Ce serait accepter que la préférence nationale s'installe dans l'accès aux droits sociaux. L'UPEC ne peut pas rester silencieuse et doit être à la hauteur de ses engagements ».

Mme la Présidente. – Nous entendons. Notre position n'était pas contre le contenu, car nous sommes pleinement en soutien, mais portait plus sur la tonalité. Certaines affirmations relèvent plus d'associations étudiantes, mais moins d'une instance académique délibérative, comme le CA. Beaucoup d'éléments sont mélangés. Cette remarque sur la forme ne veut pas dire que nous ne soutenons pas la décision. Nous avons donc proposé une alternative, pour garder le contenu et le soutien contre ces mesures, avec une tonalité qui correspond plus à l'instance pour laquelle nous sommes élu-e-s. Restez-vous sur cette première motion ou envisagez-vous une proposition alternative ?

Mme GROISARD. – Nous restons sur la première motion, et souhaitons la soumettre au vote. Sinon, nous soumettrons la seconde version avec des amendements.

Mme la Présidente. – Il faut choisir une des deux motions pour pouvoir l'amender.

Mme GROISARD. – La première.

Mme la Présidente. – D'autres élu-e-s peuvent s'exprimer.

Mme SIMON- DECK. – Je suis représentante de la Mairie de Créteil. Sur le fond, je suis d'accord. En revanche, je pense que la tonalité de la motion que vous avez présentée n'est pas vraiment adaptée à un conseil d'administration d'université. Personnellement, je souhaite me prononcer sur la motion réécrite, la formule que vous avez utilisée. Sinon, je voterai contre. Dans tous les cas, je ne voterai pas un texte qui n'est pas du ressort d'un conseil d'administration.

M. BERNARDINO. – Cela pose un problème pour le CA de faire voter une motion de ce type. Pour cette raison, nous avons été amenés à proposer une motion qui retient des indications (la hausse de 50% de la taxe, etc.) et ne retouche pas le fond. La réécriture a retouché la forme, pour être plus conforme à l'usage de l'instance. Nous proposons cette version pour ne pas voter contre votre motion. Sur le fond, nous sommes d'accord, c'est la forme qui nous pose un problème.

Mme la Présidente. – Par exemple, la dernière phrase dit que « le conseil d'administration de Paris Créteil exige du gouvernement qu'il cesse de donner des gages à l'extrême droite ». Nous pouvons partager ce constat, mais il semble très problématique qu'un conseil d'administration d'université l'écrive de telle façon.

Mme GROISARD. – Sur cette réécriture, j'aimerais rappeler que vous avez évoqué l'augmentation des frais liés aux démarches de visas étudiants, mais vous n'avez pas précisé qu'il s'agissait de 50%.

Mme la Présidente. – L'augmentation de 50% peut être ajoutée.

Mme GROISARD. – Sur l'évolution de l'accès aux aides personnelles au logement pour les étudiant-e-s extracommunautaires, je parlerai de suppression. L'accès est totalement supprimé.

Mme la Présidente. – Oui, nous pouvons amender la deuxième proposition, en ajoutant « suppression des conditions d'accès », « hausse de 50% des frais liés aux démarches de visas étudiants ».

Il est précisé que la hausse est de 100 %.

Mme la Présidente. – Avez-vous d'autres modifications ou amendements à ajouter à cette deuxième motion ?

Mme GROISARD. – J'ai deux autres notifications. Dans la réécriture, il est mentionné « appel à une évaluation approfondie d'impact social et académique ». J'aimerais ajouter « s'oppose fermement à l'instauration de toute forme de préférence nationale dans l'accès aux aides sociales et exige le retrait immédiat de ces mesures dans le projet de loi de finances 2026 ».

Mme la Présidente. – Je pense que nous pouvons mettre un point et arrêter à « s'oppose fermement à l'instauration de toute forme de préférence nationale dans l'accès aux aides sociales ».

Mme GROISARD. – La dernière notification, je lis « réaffirme son attachement au principe d'égalité et de traitement ». J'ajouterais « dénonce ces attaques ciblées qui constituent une barrière financière discriminatoire à l'accès à l'enseignement supérieur ».

Mme la Présidente. – Partons-nous sur cette proposition de deuxième motion, avec les modifications identifiées ? Elles seront donc intégrées au texte.

La motion est soumise au vote.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la motion amendée relative

aux dispositions du projet de loi de finances pour 2026 concernant les étudiants extra-communautaires.

Mme la Présidente. – Pendant le CA, nous avons reçu une proposition de motion de la FSU, relative aux récentes déclarations et décisions du ministre de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'espace, et les inquiétudes sur le budget de l'ESR. Est-ce que tout le monde l'a lue sur le Share Point ? Je la lis.

« Le ministre de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'espace se révèle, hélas, ne pas être le garant de la parole de l'État, pourtant gravée dans le marbre par la loi de programmation de la recherche et de l'accord sur les rémunérations et les carrières des personnels de l'ESRE, signé en 2020. Il annonce devant les parlementaires, sans aucun signe d'embarras, que les étapes prévues pour la revalorisation indemnitaire ne seront pas tenues. Le 29 octobre 2025, au lieu d'argumenter pour obtenir un budget à la hauteur de nos missions, rappelons que le ESRE est le seul ministère à ne pas respecter son engagement pour la protection sociale complémentaire. Le ministre de l'ESRE qualifie les universitaires de "bandes de nuls", lors d'une audition au Sénat, tout en minimisant la situation financière des établissements. Le budget prévu est indéfendable. Si le projet de budget du gouvernement s'accroît de 157 millions, l'augmentation des dépenses contraintes dépasse largement ce montant. En effet, ce sont plus de 519 millions de dépenses contraintes supplémentaires, que les établissements devront assumer en 2026 par rapport à 2025. Les établissements devront donc trouver des moyens "d'économiser" pour que les chiffres soient l'équivalent de la masse salariale de 5 600 emplois, alors que le sous-encadrement est patent. Au lieu de nier la réalité de la situation financière actuelle des établissements, ainsi que les inégalités qui se creusent, le ministère devrait défendre les besoins de service public de l'ESR, afin d'obtenir un budget à la hauteur de ses missions et leurs enjeux. Sur les questions de liberté académique et de libertés publiques, plusieurs décisions et déclarations sont graves dans leur contenu. Les 13 et 14 novembre derniers, il devait se tenir dans les locaux du Collège de France un colloque intitulé *La Palestine et l'Europe, dynamiques contemporaines*, réunissant des scientifiques de différentes institutions de renommée internationale. Faisant l'objet de pressions visant à obtenir son annulation, le ministre a choisi de céder en refusant la tenue de cet évènement scientifique, tout en faisant porter la responsabilité de cette décision à l'administrateur du Collège de France. Cet acte d'une rare gravité contribue à entraver la liberté académique, alors que notre ministre devrait être le garant de l'indépendance de la recherche et faire obstacle à toute entrave à l'exercice libre de la recherche publique. Par un courrier du 18 novembre, la direction générale de la recherche et de l'innovation a demandé aux Président et Présidente d'université de relayer un questionnaire présenté comme une enquête nationale sur l'antisémitisme dans l'enseignement et la recherche, menée par une enquête de chercheurs du CEVIPOF. Cette enquête se révèle être en réalité un sondage

d'opinion, commandé par le ministère à l'IFOP. Ce sondage d'opinion ne saurait souffrir la comparaison avec un véritable travail scientifique, tant sa construction est médiocre. Il pêche par la confusion des sujets abordés, l'orientation des réponses souhaitées, mais aussi par l'illégalité du questionnement des agents de la fonction publique, par leur autorité de tutelle sur leurs convictions politiques et religieuses, qui plus est sans garantie réelle d'anonymat. Cette enquête a été discrètement interrompue, le 28 novembre, sans que quiconque ne revendique la décision d'y avoir mis fin. Les administrateurs de l'UPEC, réunis ce jour pour examiner et voter le projet de budget initial 2026, expriment leur profond désarroi face aux éléments relatés ci-dessus. Les manquements répétés aux principes fondamentaux qui régissent l'enseignement supérieur et la recherche (liberté académique, respect de la parole de l'État, rigueur scientifique et sincérité budgétaire) portent gravement atteinte à l'intégrité du service public de l'ESRE. Ils appellent solennellement le ministère à respecter ses engagements, à défendre l'indépendance de la recherche et à doter le service public de l'ESRE des moyens nécessaires à l'accomplissement de ses missions, et à communiquer les critères utilisés par ses services pour piloter la répartition des moyens entre les universités ».

Je voudrais dire que les critiques émises dans cette motion s'inscrivent dans la lignée de celles de France Université, la fédération des Président-e-s d'université. S'agissant du questionnaire dont il est question, il a été décidé unanimement à France Université de faire comme si nous ne l'avions pas vu et de ne pas le transmettre aux personnels. Je ne vois pas de problème à ce que cela soit mentionné, car cela posait des questions sur la méthode. Je laisse les collègues s'exprimer sur cette proposition. Avez-vous des propositions d'amendement ? Êtes-vous d'accord pour l'adopter en l'état ? Hormis les coquilles, nous ne touchons pas le fond.

M. BERNARDINO. – Nous le proposons au vote. Bonnes fêtes de Noël et de fin d'année.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la motion relative aux récentes déclarations et décisions du ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'espace et aux inquiétudes sur le budget de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Mme la Présidente. – Je vous souhaite à toutes et tous de très belles fêtes de fin d'année, et un repos bien mérité après ce semestre.